

MaRoc Répression

Bulletin de l'Association de Soutien
aux Comités de Lutte
Contre la Répression au Maroc

N° 123 avril-mai 1993
Prix public 25 F



Crime à ciel ouvert



Des prisons en bonne main

Dossier : les affaires font les bons amis

Maroc Répression

Rédaction : Comité de Paris, 14 rue Nanteuil, 75015 Paris. Tel : 45 32 01 89 : numéro direct et répondeur.
45 31 43 38 : accueil. 45 31 64 37 : télécopieur.

Sommaire

| | |
|---|------|
| □ Editorial | p 3 |
| □ Du Maroc | |
| > Crime à ciel ouvert | p 4 |
| > Des prisons en bonne main | p 5 |
| > Nouvelles des prisons | p 6 |
| > Répression | p 10 |
| □ D'ailleurs | p 12 |
| □ Revue de presse | p 16 |
| □ Dossier : Les affaires font les bons amis | p 18 |
| □ Brèves | p 19 |
| □ De France | |
| > 7 sur 7 | p 20 |
| > Les comptes du bulletin | p 21 |
| > Publications | p 21 |
| > Vie des comités | p 22 |

Photo de couverture : Benaissa sur son lit d'hôpital

ASSOCIATION DE SOUTIEN AUX COMITES DE LUTTE CONTRE LA REPRESSION AU MAROC

Créés en 1972, à la demande de militants marocains, ils existent en Belgique, en Espagne, en France, aux Pays Bas, en Suisse, avec des correspondants dans plusieurs autres pays (Allemagne, Italie, Royaume Uni, USA, notamment), et sont en relation avec les trois organisations de droits de l'Homme au Maroc (AMDH, LMDDH, OMDH affiliée à la Fédération Internationale des Droits de l'Homme).

Avec les associations marocaines de droits de l'Homme en Europe (APADM, ASDHOM), les comités agissent, auprès de la CEE qui a voté à Strasbourg, entre 1987 et 1991, onze résolutions condamnant les violations des droits de l'Homme au Maroc; auprès de l'ONU, soutenus par toutes les ONG internationales consacrées aux droits de l'Homme.

Les comités sont adhérents de l'Organisation Mondiale Contre la Torture.

Leur rôle:

- informer sur la répression
- soutenir matériellement les victimes,
- assurer leur défense par l'envois de missions juridiques et médicales,
- populariser les luttes du peuple marocain contre la répression et pour les libertés fondamentales.

Jamais autant, ...toujours aussi ...

Jamais autant de cris d'indignation et de révolte ne nous sont parvenus du Maroc.

Il faut prendre décidément beaucoup de recul pour voir le lent progrès de la démocratie. Bien sûr il ne s'agit pas du progrès qui se mesure au pourcentage d'un référendum, mais à toutes les manifestations d'un peuple qui exige que justice lui soit faite. A dénoncer la répression au quotidien - oeuvre de militance, pourtant indispensable - on risque de perdre de vue le mouvement de l'histoire, fait de répétitions lentes et de brusques explosions.

Nous recevions, naguère, des lettres de prison et des communiqués que les quelques pages du bulletin suffisaient largement à publier. Au risque de lasser nos lecteurs par tant d'horreurs redites et d'en perdre beaucoup par des kyrielles sans attrait de noms, de numéros d'écrou, de durées de peine, de maladies, de tortures, nous avons néanmoins prioritairement toujours donné la place à ceux qui n'avaient d'autres lieux d'expression : pour eux d'abord, sachant que derrière chaque nom ou chaque matricule se trouve un homme ou une femme ; pour l'Histoire aussi, sachant que rien n'est perdu des écrits qui entrent à la bibliothèque nationale et qu'un jour s'écrira du Maroc une autre histoire que celle que le roi dicte à ses thuriféraires. Aujourd'hui, nous recevons tellement de textes, directement ou par correspondants interposés, que nous devons résumer, édulcorer parfois : mais nous lisons tout et donnons tous les noms ; aussi faut-il continuer à nous écrire.

Heureusement que ne manquent plus désormais les organes de presse-

et les associations - pour diffuser les lettres qui viennent de prison : la lettre de l'ASDHOM, par exemple, bien d'autres encore en Europe et dans le monde, mais surtout la presse et les associations démocratiques au Maroc. La question des droits de l'homme y est ouvertement abordée ; elle occupe beaucoup de pages de la presse nationale, fait l'objet de colloques. Le ministère de la justice se voit obligé de publier sur la situation des prisons une mise au point qui d'ailleurs ne trompe personne. Le conseil consultatif sur les droits de l'homme est contraint de reconnaître qu'il y a des problèmes des droits de l'homme. De cette affaire de Hadj Mustapha Tabet - un commissaire de police, ignoble violeur de femmes et plusieurs fois promu pour ses talents de terroriste au service du régime - les médias ne se contentent pas de rapporter le fait divers, mais dénoncent à travers ce sinistre personnage les forfaits de toute une administration répressive. C'est sur ce terrain là - celui des associations, des syndicats, des partis, de tous les mouvements des droits de l'homme - que se jouera la bataille de la démocratie.

Pas de méprise, bien entendu, sur ce propos : aucun mérite ne revient dans tout cela au régime hassanien, mais il faut y voir le fruit d'un combat acharné gagné de haute lutte par le peuple marocain. Il n'est qu'à faire le bilan de tout ce qui verrouille le pays pour se convaincre de la rigueur du combat : la reprise en main de la réglementation des prisons par un sbire patenté - ayant mérité du régime - , qui, au prétexte d'égalitarisme, ramène les conditions de détention des détenus politiques à

celles des droits communs, manifestant une grande constance dans les idées : il n'y a pas de détenus politiques au Maroc ;

la manipulation de groupes intégristes préposés à de basses besognes de nettoyage des universités ;

la dérobade de la peine de mort à l'encontre de l'affreux Tabet : sentence criminelle devant punir d'abominables crimes, pour reprendre les mots de l'ASDHOM,

la condamnation de syndicalistes, de simples militants pour délit d'expression,

le maintien de bagnes tout semblables à celui de Tazmamart : Kalaât M' Gouna, Agd, Tagounite,

l'emploi d'organe de presse à la botte du régime pour diffuser de fausses nouvelles, faire courir des rumeurs perfides et atteindre l'homme dans son honneur

les entraves à la circulation des citoyens, etc ...etc ...

Il n'empêche ; les luttes qui naguère se menaient dans l'ombre, maintenant, apparaissent au grand jour ; c'est le peuple lui-même qui les révèle.

Toujours aussi aveugles - n'ayant rien appris et rien oublié - combien de personnalités des médias, de l'intelligentsia et des milieux d'affaires - chacun pour ses raisons - aiment à entretenir du régime hassanien l'image d'une monarchie éclairée ? On s'esbaudit sur sa prose. Chancel et Jobert n'arrivent pas à imaginer quel homme pourrait succéder à ce «bon roi». Jean-Pierre Foucault compte, sur TF1, lui consacrer une «sacrée soirée», venir l'interviewer en ses pénates, ainsi qu'Anne SINCLAIR à 7 sur 7 le 16 mai. Lequel de nos ministres ira, le premier, courir chez lui tirer sa révérence ? On le sait bien, «business is business !»

Il n'empêche : on n'arrête pas la lumière.

CRIME A CIEL OUVERT

Le jeudi 25/02/1993, à Fès, Mohamed Aït Eljid, étudiant de littérature arabe, a été sauvagement attaqué par une bande d'étudiants intégristes, au vu et su des forces de police. Un de ses camarades a fait le témoignage suivant, paru dans la lettre de l'ASDHOM (n° 50).

«Je m'appelle Lahdioui El Khamar. Je suis né le 1er janvier 1970 à Kariat Ba M'Hamed et je suis étudiant en 3ème année de faculté de sciences de Fès.

Le jeudi 25 février 1993 à 15 heures, j'ai pris un taxi avec un ami dit Benaïssa (étudiant à la faculté des lettres) pour nous rendre à notre domicile. Juste après notre passage devant le café Zouhour nous avons été attaqués par des individus qui ont obligé le chauffeur à s'arrêter. Ils ont tiré Benaïssa vers l'extérieur, brisant les vitres du taxi au passage. Ils se sont mis à le battre, lui assenant des coups de pied, de pierre et de bâton. Ils visaient surtout la tête. S'en prenant à Benaïssa, ils n'avaient pas réussi à me dégager de l'intérieur du taxi.

Ils étaient une vingtaine, une horde de barbus. J'avais reconnu l'un d'entre eux, étudiant islamiste à la faculté des sciences.

Benaïssa ne pouvait plus s'en sortir : son sort était réglé d'avance. Un pavé arraché des trottoirs, une main assassine l'avait ramassé, un dernier coup a fracassé la tête de

Benaïssa. C'était la fin.

Mon tour arrivait. Malgré ma résistance, une barre de fer et un pavé m'avait brisé le bras gauche et la main. Ils ont réussi à me sortir du taxi. Ils m'ont allongé par terre et se sont mis à me frapper. L'un d'entre eux m'a ouvert la bouche pour en sortir la langue et l'écraser de son pied, cette langue qu'il punissait pour avoir proféré des paroles progressistes.

Martyrisé, souffrant, je les entendais discuter entre eux du choix de notre mort : fallait-il nous égorger ou seulement nous casser les os?

Cette bande connue pour être proche de Omar Mouhib n'a pas craint la venue d'un policier. Pire, s'adressant à ce <<représentant de la loi>> ils lui ont dit : <<voilà ceux que vous recherchez>>. la complicité ne faisait plus de doute, l'agent les ayant invités à quitter les lieux, presque en les remerciant. En sa présence, un des monstres m'a frappé la tête avec une pierre. J'avais perdu connaissance jusqu'au moment où je me suis réveillé, je me suis retrouvé aux côtés de Benaïssa dans une chambre de l'Hôpital Ghassani.

Benaïssa de son nom Mohamed Aït Eljid, responsable de l'association Marocaine des Droits de l'Homme (AMDH) et de l'Union Nationale des Etudiants du Maroc (UNEM) agonisait. Il rendait son dernier souffle.

Aucun de ses agresseurs-assassins, pourtant n'a été inquiété comme s'ils avaient été couverts par la police»

Fès, le 2/03/93.

Mohamed Aït Eljid dit Benaïssa est mort le 01/03, après 4 jours de coma profond.

Cet étudiant de la faculté de lettres de Fès était né en 1964 à Tizgui, province de Tata et avait fait ses études primaires et secondaires à Fès. En 1990, il avait été arrêté pendant 8 mois pour ses activités syndicales après les événements du 20/06/1988. Il était membre actif des «chantiers de jeunes volontaires». Il était également :

-Membre actif du ciné-club «Eisenstein» à Fès.

-Membre du comité transitoire de l'UNEM de l'Université de Fès et militant actif des Etudiants «Basistes» (Qaïdiyyin).

-Membre de la section de Fès de l'AMDH.

-Membre du «Club Rekkab» du cinéma et de la culture.

Ce n'est pas la première fois qu'un militant de l'UNEM est de la même manière assassiné par des intégristes : Maati Boumli, par exemple, fut égorgé à Oujda sans que les autorités aient jugé bon d'intervenir. Depuis la mort de Aït Eljid, de nombreuses manifestations ont eu lieu à Fès (2/03) et à Oujda (10/03) en hommage à sa mémoire sans que la police ait fait quoi que ce soit pour retrouver ses assassins. Mieux, elle laisse faire, à Fès comme à Meknès, des groupes armés de chaînes et de couteaux, s'en prendre à des étudiants, ouis, le travail fait, elle compte et arrête les blessés.

DES PRISONS EN BONNE MAIN.

L'ex-président du tribunal de première instance de Rabat, M. Ladidi, a été nommé en novembre dernier à la tête de l'administration pénitentiaire. Le choix était bon! C'est lui, en effet, qui a condamné Noubir Amaoui à deux ans de prison ferme pour délit d'expression. Ils s'est vite mis à l'ouvrage : qu'on en juge.

Alors que dans certaines prisons du Maroc, les détenus politiques avaient obtenu - à force de grèves de la faim - quelques-uns des droits élémentaires auxquels ils peuvent prétendre, voilà que depuis le début de l'année la poursuite des études leur est interdite, que sont entravées les visites habituelles, annulés les quelques soins médicaux et qu'est accentuée la censure du courrier.

C'est toujours la même question qui est en jeu : la non reconnaissance par les autorités marocaines d'un statut de détenus politiques. Le Ministre de la justice, dans un communiqué a justifié ce que les politiques ressentent comme un régression par un souci d'égalitarisme! « l'administration, écrit-il, ne peut pas envisager l'octroi de priviléges (sic) ou facilités pour certains détenus sans en faire bénéficier en même temps tous leurs co-détenus, car le règlement intérieur qui régit les prisons prohibe tout favoritisme ». C'est pour cette raison que le père de Mohamed Bedhiaf, comme beaucoup d'autres parents de détenus politiques, qui avait l'habitude de

voir son fils librement dans un hall a du constater le 05/02 dernier « que la visite directe était totalement supprimée ; elle n'avait lieu qu'à travers les barreaux au parloir avec beaucoup de surveillance et de méchanceté ».

A noter que le Ministre avait d'autres manières de rétablir l'égalité! Il n'y a sans doute pas pensé.

Les détenus politiques ne lui auraient pas interdit de traiter les « droits communs » comme eux. Leur lutte est celle des droits de l'homme.

Mais le Ministre peut-il comprendre? Les autorités marocaines ne comprennent que la pression. Après avoir lu ce qui suit, pensez à l'action urgente que nous vous proposons.

ACTION URGENTE

Pour demander des conditions de détention décentes dans les prisons marocaines, écrivez à : M. Mohamed Ledidi, Directeur de l'Administration Pénitentiaire du Maroc, 35, Bld Moulay Youssef, Rabat.

à M. Moulay Mustapha Balarbi Alaoui, Ministère de la justice, Palais de la Mamounia, Rabat.

à M. Mohamed Mikou, secrétaire général du conseil consultatif des droits de l'homme, place Chouada, BP 1341, Rabat.

Demandez dans vos lettres que toute action répressive à l'encontre des prisonniers politiques soit suspendue et qu'ils retrouvent :

- l'accès aux soins médicaux dans des conditions correctes, suivant leur état de santé,
- la possibilité de recevoir les familles dans des meilleures conditions,
- l'autorisation de poursuite des études,
- la remise régulière du courrier.

De nombreux détenus ont donc repris leur lutte en entamant à nouveau des grèves de la faim, ainsi qu'ils nous en ont fait part par des communiqués publics ou des lettres privées.

1. De Kénitra, Tbel Saïd du groupe des 26 nous écrit : « Cher(e)s ami(e)s, notre grève illimitée de la faim commencera le 19/03/93. Ils vont peut-être nous isoler, nous mettre au cachots, nous frapper... tout est possible, ou bien nous oublier. Mais certainement ils vont nous interdire tout contact avec

l'extérieur : visites, courrier, journaux... Je serai dans l'impossibilité de vous donner de mes nouvelles ni de celles de mes camarades. J'ai peur surtout pour Ahmed Khiar qui est âgé de 61 ans et qui est cardiaque et ulcéreux, déjà il s'est évanoui pendant la grève de la faim de 24 heures. Nous avons l'espoir dans l'avenir, tant qu'il existe des gens qu'on peut appeler à notre secours. Protestez auprès de nos ministères, votre acte nous aidera à briser nos chaînes. Merci infiniment. »

Tbel Saïd écroué 21 649 prisonnier d'opinion (groupe 26)

Dans un communiqué, Ahmed Ridouane (21 655), Saïd Tbel (21 649) et Ahmed Khiar (18 124) de la même prison dénoncent l'interception totale de leur courrier ; ils annoncent une grève illimitée à partir du 19/02. Dans un autre communiqué du 17/04, ils adressent leur solidarité à Amaoui, arrêté juste un an plus tôt et, n'ayant encore rien obtenu, ils annoncent une autre grève de la faim de 72 heures.

Daddach, détenu sahraoui, condamné à mort depuis 1980, est également en grève illimitée.

De Kénitra, toujours, nous avons reçu des communiqués annonçant pour les mêmes raisons, d'autres grèves de la faim ; ils étaient signés par deux groupes de détenus islamistes.

Du groupe Kattibat Badr ou encore mouvement marocain de la jeunesse islamique, Lahach Abdellatif, Oukil Mustapha, Najmi Mustapha, Makimi Belkacem, Chékkour Abdelmoumen, Nakimia Abdellah, Boulboul Bouchaïb, Bellarchi Abdelouahed, nous ont écrit avoir fait des grèves les 02/02, 01/03 et qu'ils s'apprêtaient à en entamer une illimitée à partir du 14/04. Par ailleurs, les familles de ces mêmes détenus nous ont informés des maladies chroniques qu'ils supportent : colopathies fonctionnelles (Hakimi Belkacem), ulcères à l'estomac (Hakimi Abdellah), maladie de peau et hernie (Chakour Abdelmoumen), maladie de peau et rhumatismes (Belharchi, Lahach, Oukil), maladies de reins (Boulboul, Nalihi).

Les détenus du groupe des 71 après avoir fait des grèves d'avertissement les 29/01 et 12/02, annonçaient une grève illimitée à compter

du 17/02. Il s'agit de HAOU Ahmed (20 962), peine capitale; SFERI Abdelkader (20 958), peine capitale; CHERKAOUI Rbati Youssef (20 961), peine capitale; MARGHICHE Abdelhamid (20 975), perpétuité; ERRAJI Mustapha (20 969), perpétuité; MAAZI Abdellah (20 981), perpétuité; RTIBY Mustapha (20 974), perpétuité; NABIH Mohamed (20 977), perpétuité; MEKNASSI Abderrahim (20070), perpétuité; BOUABIB Abdessamad (20 976), perpétuité; HAIDOU Abdellah (21 645), 20 ans; AIT NAJEM Mustapha (21 644), 20 ans; ZLHASNI Aboui Hassan (21 762), 20 ans.

De Kénitra toujours, mustapha Brakez, condamné à vie (n° 20 970) et Mustapha Aït Najim, condamné à 20 ans, atteint de la maladie de Behcet, ont à maintes reprises demandé un contrôle médical. C'est bien d'ailleurs pour pouvoir subir de tels contrôles qu'ils ont été transférés à Kénitra. Malgré leur demandes réitérées, ils sont sans soins. Ils ont fait une grève le 09/04.

2. De la prison de Oukacha de Casa, Belkéhal Hassan écrit : « Qu'un prisonnier soit privé de son droit aux soins et consultations médicaux dans les prisons du Maroc, c'est peut-être une monnaie courante. Mais qu'on lui interdise les visites de sa fille et sa soeur, c'est insaisissable dans toute logique. Ainsi, ma fille qui est venue au monde pendant mon emprisonnement et qui ne m'a découvert que derrière les barreaux des parloirs sous le regard des geôliers, me visitait dans les prisons où j'étais et selon son emploi du temps scolaire, et surtout les samedi. Mais l'administration de cette prison d'Oukacha, dans le

cadre de cette nouvelle ère pénitentiaire a interdit cette visite. Cette interdiction vient de toucher aussi ma soeur qui travaille pendant les semaines sauf les samedis et dimanches. Ainsi l'administration me prive d'un droit naturel et simple et d'un acquis que j'ai toujours pratiqué avant dans d'autres prisons»

Et Mohamed El Boukili a adressé la lettre suivante à une amie : « Pour nous à la prison Oukacha, il a commencé par suspendre notre droit aux soins médicaux aux hôpitaux de Casablanca, à la fac dentaire ; et exige qu'on porte des menottes aux poignets jusqu'à la salle des soins, ce qui n'était jamais arrivé.

Nous, on a refusé ces mesures humiliantes et qui nous donnent l'impression qu'on nous emmène vers une salle de torture et non pas vers une salle de soins. On a vu le directeur de la prison dans 3 audiences pour le convaincre de lever ces mesures répressives mais en vain. On a des craintes que ces mesures concernant les soins médicaux ne se limiteront pas là, ils pourront toucher les autres acquis qui nous permettent de continuer à vivre derrière les murs. On a commencé à organiser notre défense, on informe tous les journaux, toutes les instances humanitaires, soit à l'extérieur, soit à l'intérieur. On a fait une lettre ouverte qui est parue dans un journal ici au Maroc (adressée au ministre de la justice), un autre communiqué annonçant une grève de la faim de 2 heures le jeudi 11 février (je t'enverrai une copie pour toi et tes amis). La radio française et la BBC ont parlé la semaine dernière de cette déterioration dans les prisons marocaines. Je te prie d'informer tous nos amis de cette dégradation dans

notre situation à la prison liée directement à la nomination de ce nouveau directeur général qui n'agit sûrement pas seul, il a probablement des directives des hautes sphères du pouvoir marocain. Pour nous, on est prêts aux pires développements de la situation en prison.»

L'ensemble du groupe des 26 de la même prison manifeste son intention de poursuivre la lutte.

« A notre encontre, le nouveau directeur général a commencé par refuser cyniquement le droit de visite à nos camarades Hassan Belkehali et Abdelhak Moussadak, le premier pour sa petite fille de 7 ans et sa soeur, le second pour son épouse. Ensuite, il a franchi un autre pas en nous privant de notre droit aux soins et consultations médicaux à l'extérieur de la prison, en instaurant de nouvelles mesures répressives dans notre déplacement aux hopitaux, tels que déplacement menottes aux poignets tout le temps y compris des heures enfermés à clés dans une fourgonnette à marchandises sans aération et attendant à cause des mesures bureaucratiques. Tout cela est conjugué à de multiples mesures de contrôle, surveillance et de maltraitement compris de la surveillance du patient devant son médecin traitant sans respect d'aucune loi éthique ni professionnelle, ni de la dignité humaine, ni de l'intimité de la personne. Tout cela est absolument dégradant et risque d'être grave pour certains d'entre nous, comme c'est le cas de notre camarade Abdessalam Chefchaoui qui est privé du traitement de ses yeux par les rayons laser.»

En plus, tout porte à croire que le nouveau directeur général vise sans aucun doute à étouffer les détenus politiques et à réduire leurs modestes acquis au néant, conformément et en parfaite harmonie avec le discours officiel niant

l'existence de prisonniers politiques au Maroc. D'ailleurs le détenu d'opinion et militant des droits de l'homme Ahmed Al Balaïchi vit déjà cette situation lui à Oukacha et se voit lui refuser tout droit par Monsieur le directeur général, et qui refuse de même le joindre à nous.

Nous, soussignés, prisonniers d'opinion du groupe 26 à la prison Oukacha à Casablanca, en informant l'opinion publique et tous les défenseurs de la dignité et droits humains, de cette situation, les alertons que celle-ci risque de se détériorer davantage et tourner au pire à tout moment, et leur demandons, de ne ménager aucun effort-comme c'était le cas toujours- pour nous soutenir et soutenir le reste des prisonniers politiques à défendre notre droit aux soins médicaux, à la visite de nos familles et à sauvegarder nos acquis et droits et notre dignité humaine.

Enfin, nous les informons que nous observons une grève de la faim de 24 heures le 11/02/93 pour protester contre ces mesures répressives et défendre nos droits et acquis.

Prisonniers d'opinion-groupe 26
Prison Oukacha - Casablanca Le 06/02/93

Signataires : Brahim Ait Belaid, Abdelhak Moussadak, Saïb Hassan, Mohamed El Boukili, Nacerdine Mohamed, Hassan Belkehali, Chbari Abdelmoumene, Housby Abdallah, Chafchaoui Abdeslam, Brahma Mustapha.

□ Six étudiants du groupe des 71, détenus au complexe pénitentiaire de Casablanca, s'étant vu refuser le droit de s'inscrire en 3ème cycle à l'université de Rabat ont entrepris des grèves de 24 à 72 heures à 4 reprises depuis le 15/12/92. Ils compataient commencer une grève illimitée à partir du 31/03.

□ B a k h i t i Khalid, détenu politique islamiste (20191) est atteint d'un cancer du sang. Il n'est pas autorisé à subir une intervention chirurgicale.

□ A h m e d Belaïchi, membre de l'AMDH (section de Alhoceima), condamné en décembre dernier à trois ans de prison et 1000 DH d'amende pour outrage à l'honneur de l'armée, réclame lui aussi le statut de détenu politique et demande à être soigné par un neurologue. Il a fait une grève de la faim. La procédure d'appel qu'il avait entamée n'a pas respecté les droits de la défense comme l'indique le collectif de Défense de Belaïchi publié dans le numéro du 27/02 du journal marocain Libération.

3. Dela prison de Marrakech, le groupe islamiste des 71 nous fait part qu'il dénonce comme partout ailleurs les exactions de l'administration pénitentiaire et annonce une grève de la faim pour le 14/04. Suit une longue liste de noms de malades et de n° d'écrou qui se passe de commentaires.

| Nom et prénom | maladie ou service médical | écrou |
|--------------------|---|--------|
| HAKIKI Mohamed | pneumo-rhumatisme | 40 808 |
| ROUWANE Abderrezak | ophtalmo-gastro-hemoroïdes | 40 805 |
| M'HAYAT Ahmed | Stomato-ophtalmo-rhumatisme | 40 768 |
| OULGHAZI Youssef | neurologie-gastro | 808 |
| MASBAH Bouchaid | phtysio-rhumatisme | 40812 |
| SOUDI Saïd | ophtalmo-rhumatisme-hemoroïdes | 56 856 |
| HAOURI Azzeddine | opjtalmo-(Behcet)-rhumatisme-gastro | 40 811 |
| TRIQUI Abderrazak | ophtalmo-neurologie- | 40778 |
| HIJAZI Mustapha | rhumatisme | 18 304 |
| MOUADDEB Mohamed | rhumatisme-gastro | 55 644 |
| BEHAJ Mohamed | phtysio | 56 857 |
| DARI Mohamed | rhumatisme | 40 769 |
| MEFTAH Brahim | hemoroïdes-paralysie partielle | 55 747 |
| DAROUICH Abdelaziz | gastro-cardio-neurologie | 55 756 |
| ZAIM Nourredine | | 55 646 |
| HAJJAJI Mohamed | rhumatisme-ORL-pneumo | 42 354 |
| DALI Mohamed | hemoroïdes-ORL | 23 413 |
| LAAOUANE Mohamed | rhumatisme-stomato-ophtalmo | 42 353 |
| MACHBAL Abdelmalek | rhumatisme-stomato | 23 414 |
| HANSALI Mohamed | cardio-rhumatisme | 40 787 |
| FARHAT Ahmed | phtysio-hemoroïdes | 56 854 |
| HEUINE Hamid | ORL | 40 767 |
| ZIDI Redouane | ORL (nécessité opération chirurgicale) | 40 791 |
| FAHID Abdallah | ORL-cardio-rhumatisme | 55 652 |
| SAIDI Abdelkader | ORL-hemoroïdes | 23 412 |
| ZOUHIR Mohamed | ophtalmo-stomato-rhumatisme | 40 765 |
| MORJANE Abdelatif | rhumatisme-ophtalmo | 56 855 |
| FAOUZI Mustapha | rhumatisme-ORL | 40 780 |
| INSSAF Abdelaziz | cardio-rhumatisme | 55 648 |
| LAMARI Abdellah | ophtalmo-gastro | 40 776 |
| ROWANI Motafa | ophtalmo-endocrinologie-rhumatisme | 40 795 |
| MOUHTAD Abderrahim | ORL (nécessité opération chirurgicale) | |
| MOULAHID Larbi | nephro | 99 473 |
| BAKHTI Khalid | nephro | 40 790 |
| FADI Sidik | nephro-phtysio (ancien malade hodgkin) | 40 797 |
| SAAFA Abderrahman | gastro | 40 786 |
| BOUTAHAR Abdelgani | ORL-phtysio (nécessite o.chirurgicale) | 55 658 |
| RIFLA Abderrahim | gastro-rhumatisme-stomato | 40 792 |
| KAMIL Abdelhadi | rhumatisme | 40 789 |
| HARITE Abdelali | neurologie-rhumatisme | 44 655 |
| BELKARD Abdellah | rhumatisme-ophtalmo | 40 770 |
| | gastro | 40 788 |

4. Dela prison de Fès, nous avons reçu, toujours dans le même sens, une lettre de la part de Mustapha Mrizak (écrou n°37 664) et une de Elfallahy Elbachir (54 016), étudiant en deuxième année de Biologie générale, qui après 49 jours de grève de la faim échelonnés d'avril 92 à février 93 n'a toujours pas le droit de passer l'examen de travaux pratiques! A toutes les lettres écrites, pas de réponses! Sauf le communiqué du nouveau directeur général de l'administration pénitentiaire qui se vante - statistiques à l'appui - du nombre des diplômés à l'intérieur des prisons!!

De Fès encore, nous avons reçu un long communiqué qui dénonce la même recrudescence de sévices ; elle est signée de Elkjami Bouchta (45 079), Kharrat M. (54 019), Elhamaoui Abdelaziz (54 015), Naji Khalid (54 021), Boughazi Habib (54 940), Bentahar Hamid (58 295), El Harchili Taoufik (58 090), Lahbib Rachid (50 082), Ouhmidou Abdelhak (53 597), Lahbaïli Abdelilah (57 075), Elmderssael Hachmir (53 595), Guendouri Hssaine (58 082), Rezzoug Thami (54 031), Ben Keran Khalid (54 013), Rafie Abderrazk (50 448), Oulladra Said (50 254), Elhabbadj Abdellatif (54 020), El Fllahy El Bachyr (54 016), Abderkan Abderrahim (53 596), Rian Mohamed Adil (53 593), Mesbah Mohamed (53 587), Derraoui Brahim (53 589), Satih Mustapha (54 018), Bahnass Mustapha (54 045), Cherkaoui Abdelhafid (54 963).

5. A la prison d'Oujda, 10 étudiants condamnés à des peines allant de 1 mois à 1 an ont entamé une grève de la faim illimitée le 15/02 pour obtenir ce qu'ils estiment être leurs droits.

AVIS A LA POPULATION CARCERALE!

Un détenu politique vient de nous écrire son grand étonnement d'avoir découvert dans sa prison l'avis suivant.

AVIS :

L'administration pénitentiaire organise un concours sur le thème «Les prisons marocaines en tant que maison de réforme».

Le concours est limité uniquement aux Hôtes des prisons et la dissertation ne doit pas dépasser 50 pages.

Des récompenses seront distribuées : 1 500 DH pour le premier prix, 1 000 DH pour le second et 500 DH pour le troisième. Dernier délai pour l'envoi des sujets est le 1er juin 1993. Ce concours entre dans le cadre du développement de l'activité culturelle au sein des établissements pénitentiaires dans le but de leur amélioration à partir de vécu personnels.

Les participants peuvent se procurer le papier suffisant auprès de l'administration.

Les détenus politiques, n'en doutons pas, apprécieront de se sentir - tout d'un coup - l'objet de tant de sollicitude. Sans doute, certains esprits chagrins se gausseront-ils de la ladrerie de ce régime, prêt à mettre, en tout et pour tout 3000 DH dans un concours littéraire, somme couramment exigée - à titre d'amende - à un simple citoyen, arrêté dans la rue et accusé d'être, pour la monarchie, sujet de mécontentement. Peut-être, d'autres futés, rapprocheront-ils la date remise des épreuves (01/06) de la tenue de la Conférence Mondiale sur les Droits de l'Homme à Vienne : les autorités marocaines, pour faire bonne figure, prépareraient-elles des dossiers sur le thème "Ah! mon dieu que mes prisons sont belles" comme le dit le «Canard enchaîné» ?

Si c'était bien là leur intention, rassurons-les. Il y aura à Vienne de la bonne littérature en provenance des prisons du Royaume. Il nous en arrive tellement sans concours, sans raccolage et ... à l'oeil!

LA MOISSON DU ROI

On se souvient du mot de sa Majesté au temps de la Marche verte : «la moisson d'une année». Elle est bien réelle celle que fauche la mort, chaque année en prison. A partir d'informations provenant du n° du 06/03/93 du journal Al-Tariq et du n° du 28/02, 01/03 de Libération, on peut avoir un aperçu de sa récolte sur les dernières années (1991, 1992 et début 1993).

Prison centrale de Kénitra

| Noms | date | n° d'écrou | |
|-------------------------|----------|------------|-----------------------|
| Abdellatif HAMDANI | | 21 621 | suicide |
| Abdessalam OULD EL QAID | 27/1/93 | 20 053 | tuberculose |
| Mohamed RIAHI | | 22 753 | suicide |
| Mohamed TOUHAMI | | 22 416 | |
| Driss DJAIJI | | 22 121 | |
| Houcine Hihi | | 20 967 | |
| Driss BENAMMED | | 21 672 | |
| Laârbi HAJAMMED | 23/11/92 | 22 561 | douleurs au ventre |
| Ahmed ES SAHIB AKOUCH | 29/11/92 | 20 104 | maladie cardiaque |

| Noms | n° d'écrou |
|---------------------------|-----------------|
| Mokhtar EL HOUCINE | 22 872 |
| Abdeslam BEN AHMED DAOUDI | 18 815 |
| Al Hocine KACHTA | 20/11/92 22 878 |

LA REPRESSION DANS LES TERRITOIRES DU SAHARA OCCIDENTAL

Dans le numéro 7 des nouvelles de l'OMCT (Organisation Mondiale Contre la Torture), dont font partie les CLCRM, nous pouvons lire l'appel suivant.

Divers membres du réseau de l'OMCT/SOS - torture, dont l'APT (Association pour la Prévention de la Torture - anciennement CSCT), l'«Asociacion Pro Derechos Humanos de Espana» et Antenna International, nous font part de leur inquiétude à propos de l'évolution de la situation des droits de l'homme dans les territoires du Sahara occidental.

D'après les informations communiquées par les organisations susmentionnées, entre les 5 et 9 octobre 1992, dans les villes d'Assa et Smara, les forces de la police et de l'armée de l'Etat du Maroc ont perpétré des actes d'une violence peu commune à l'égard de la population du Sahara. Ces événements se sont produits à la suite de manifestations pacifiques pour réclamer la réalisation du Plan de paix des Nations Unies et la tenue du référendum sur l'auto-détermination prévu par le plan de paix et également pour demander l'accélération du processus de décolonisation.

A la suite de ces événements, de nombreuses personnes - parmi lesquelles plusieurs femmes - ont été blessées, beaucoup d'autres ont été arrêtées (un grand nombre d'entre elles ayant été arrêtées chez elles au cours de la nuit) et la plupart de ces dernières auraient été harcelées illégalement et torturées. Parmi les arrestations figurent celles de Hamadi Mohamed Lamine Jeyed, Abdalahi Alamin, Brahim Laoulad,

Prison de Ouchaka à Casablanca

| Noms | n° d'écrou |
|--------------------|------------|
| Mohamed ZIZOUN | 99 57 |
| Moussa ALI | 19 475 |
| Abdelwahid EL AOUD | ? |
| Ahmed TIJANI | 89 981 |
| Ahmed MARAJI | 23 029 |
| Abdelkader CHAABI | 25 193 |
| Said HAMID | 26 389 |
| Bouchaïb BENTABET | 25 702 |
| Mohamed ZAHID | 56 811 |

Prison de Tanger

Rachid SABRI 2/10/92 écrou : ? torture

Message de la famille EL MANOUZI au meeting de solidarité avec les détenus politiques.

Casablanca.

CDT.

21 avril 1993

La famille EL MANOUZI tient à saluer les initiatives du comité de Casablanca pour la libération de Monsieur Noubir EL AMAOUI et tous les détenus politiques.

En ce jour le 21 avril, qui marque le 368ème jour de détention de Noubir EL AMAOUI et le 7479ème jour de la détention de notre frère Hocine ELMANOUZI, nous devons intensifier les actions unitaires de sensibilisation pour exiger leur libération immédiate, et se mobiliser pour que leurs sacrifices ne soient pas vains.

Depuis le 29 octobre 1972, Hocine ELMANOUZI est détenu au secret. Un secret que des «autruches» veulent maintenir. Par leur obstination, elles se décalquent d'un univers marocain contemporain, où on ne peut plus dissocier LIBERTE ET DEMOCRATIE.

Hommage à notre ami ELAMAOUI, pour son attachement à la liberté et à la démocratie, et pour son soutien aux familles des disparus.

Courage à nos frères disparus. La mémoire vivante de notre société civile sera à jamais marquée par vos souffrances.

Famille EL MANOUZI

21 avril 1993

Saharaouis morts en détention secrète

Ceux qui sont morts à Agdz (1976-1979)

| Nom | Date de décès |
|---|---------------|
| 1. Haboub ould Maïlid ould Sidi Ali | 7.11.75 |
| 2. Benasser ould Hmeidnah | 27.11.75 |
| 3. Mohamed Said ould Abeid ould Chaabane | 27.6.76 |
| 4. Bairia ould M'barek ould Hsaina ould Mansour | 30.8.76 |
| 5. Al-Dih ould Mahjoub El Yagouti | 2.9.76 |
| 6. Brahim ould Bouzid ould Lahbib | septembre 76 |
| 7. Mohamed Babarak ould Sidi Mouloud | septembre 76 |
| 8. Mohamed Lamine ould Hamma | septembre 76 |
| 9. Cheikh ould Bechir ould Hamadi | 23.9.76 |
| 10. Handi ould Bouzid ould Rabani | 15.10.76 |
| 11. Charamba Ahmed ould Bachir | octobre 76 |
| 12. Khatari ould Habadi | 18.10.76 |
| 13. Nafaa ould Abdellahi ould Mayara | 21.10.76 |
| 14. Naaja ment Ali ould Barhouma | 11.11.76 |
| 15. Mohamed Maa Al-Ainein ould Larossi | janvier 77 |
| 16. Aliouat ould Taher | janvier 77 |
| 17. Al-Ballal ould Lahbib ould al-Ballal | 25.3.77 |
| 18. Moumen ould Ahmed Nah | 195.77 |
| 19. Damiri Ayad ould Mohamed | 195.77 |
| 20. Abeid ould Souhaili | 1977 |
| 21. Baouba ould Ali ould Kaouri | 9.6.77 |
| 22. Batoul ment Sidi ould Sidi Ali | 17.6.77 |
| 23. Heiba ould Mayara | 28.9.77 |
| 24. El Mahdi ould Ahmed ould Lahcen | 29.9.77 |
| 25. Jeyyid ould Mamoud ould Karkoub | 21.10.77 |
| 26. Chigali ould Magiya | 23.7.78 |
| 27. Aslama ould Ali ould Abba Lahcen | 2.11.79 |

Ceux qui sont morts à Kalaat M'Gouna (1980-1990)

| | |
|---|-------------|
| 28. Mohamed Cheikh ould Mohamed Salam ould Boukhari | 23.9.80 |
| 29. Ahmed Lasouilem ould Terfass | 23.1.81 |
| 30. Salek ould Abdessamad | 27.5.83 |
| 31. Mohamed ould Brahim ould Badda | 13.11.85(?) |
| 32. Lahbib ould Ahmed Lahcen | 17.4.86 |
| 33. Mahjoub ould Larossi ould Lamdeimigh | 18.5.86 |
| 34. Sidati ould Mohamed ould Lakouara | 25.5.86 |
| 35. Mohamed Najem ould Beidi | juin 86 |
| 36. Mohamed ould Abdellahi ould Sidi Larossi | 2.7.86 |
| 37. Najem ould Ahmed Lahcen | 3.3.87 |
| 38. Abdelali ould Abdelmajid | 18(?) 3.87 |
| 39. El Ouanat ould Omar Lamseiti | (?) 3.87 |
| 40. Jdoud ould Lakhlifi | 18.6.89 |
| 41. Salka ould Abdallah | 19.12.89 |
| 42. Mohamed ould Abdallah ould Mansour | 21.12.89 |
| 43. Dahi ould Mohamed Najem | 1990 |

Ceux qui sont morts à Laayoune (1985-1991)

| | |
|---|--------------|
| 1. Fatimatou ment Baad ould Ahmed Salem | mars 85 |
| 2. Mohamed ould Khalil Ayach | 30.11.87 |
| 3. Boumehdi Andallah | décembre 89 |
| 4. Salama ould Hmeiya | avril 90 |
| 5. Karoun Mohamed Ali | septembre 90 |

Moulay Ahmed ould Moulay el-Hassan el-Leili, qui lavait les corps de ceux qui sont morts à Agdz et Kalaat M'Gouna, est mort le 22 juin 1991, le lendemain de sa mise en liberté. Avant de mourir, il a récité les noms des morts et la date de leur décès.

ARRESTATIONS ET PROCES

□ **Mustapha Lachfek**, membre du bureau de l'USFP, a été inculpé pour des faits remontant à décembre 1992.

□ Le tribunal d'Agadir a condamné à 1 an de prison 2 personnes arrêtées à la suite des événements de septembre 92.

□ Le tribunal d'Oujda a condamné deux étudiants arrêtés en décembre 1992 : Ahmed Kaji (18 mois de prison) et Abdelmajid Kanbou (6,5 mois).

□ La cour d'appel de Casablanca a confirmé la peine de prison dont a été frappé Ahmed Belaïchi, responsable régional de l'AMDH. Il était poursuivi pour propos diffamatoires contre l'armée lors d'une émission de télévision sur l'émigration clandestine à travers le détroit de Gibraltar.

□ **Akbouch Noury**, membre du comité exécutif de l'association nationale des diplômés chômeurs, a comparu devant le tribunal de première instance de Khénifra, après une garde à vue depuis le 6/2/93 directeur, pour outrage à fonctionnaire à la suite d'une altercation avec le président du conseil municipal de M'Rit.

LIBRE CIRCULATION

Faisant foin de toute la justice de son pays, le ministre de l'intérieur refuse toujours de remettre à Abdellah Zaazaa (ancien détenu politique de Kénitra) son passeport qu'il a demandé depuis octobre 1988. En juillet 1992, la chambre de la cour suprême avait pourtant cassé et annulé l'arrêt du Ministre de l'Intérieur portant sur un premier refus de délivrance du passeport.

La liste des violations à la liberté de circulation est très

longue. Le bureau national de l'OMDH a publié une longue liste de 32 citoyens privés de passeport ; elle a été diffusée dans les numéros du 19 et du 21-22 02 du journal marocain Libération.

Ahmed El Kohen Lamrhili, directeur de la revue «Al Assas», sociologue et professeur à la faculté de Casablanca a été empêché de venir en France pour une visite de quelques jours.

Barikalla El Bar, Hayoune Bolla, Keltoum Mint El Wannat et Bennou Mohamed Sidi Mustapha.

Parmi les personnes blessées et emmenées à l'hôpital de Smara (pour la plupart des femmes) figurent les noms de Aminetou Lemene, Nasra Zergou, Mrttou El Bar, Toumena Mohamed Lamine, Khnatha Dakhni, Soukaina Dah Sid, Moumina M'Hamed Ould Ahmed Heddi et une adolescente, Brahim, dont l'état est critique.

D'autre part, au cours de la nuit du 15 octobre 1992, à El Aïoun, quelque 300 personnes ont été arrêtées chez elles et emmenées dans des camps d'internement et il est à craindre que beaucoup d'entre elles n'aient été victimes de harcèlements illégaux et de tortures.

Les informations en notre possession n'indiquent que les noms des prisonniers suivants : Ufkir Abdalla, citoyen marocain détenu en raison de son opposition à l'irruption des agents de police chez lui, tout comme les citoyens sahraouis suivants : Mohamed Nejmi J'Meea, Seili Nejmi J'Meea, Abderrahman Nabit Khatari, Mohamed Fadel, Mohamed Lamine el Mamoun, El Ali Mamoun, El Ali Mahmoud Houedi, Ahmed Salem Mohamed Abdellahi, Ismail Mohamed El Bechir Lily, Leferess Mustapha Sadigh, Zahra Boussaoula, Hedi Sid'Ahmed Sid'Brahim, Lehbira Mohamed Didi, El Ouarwar Mohamed El Mustapha, Jemila Mohamed Salem, Bouchara Bint Breih, Lily Yacoub, Abeida Bint Hammad et Aghla Minhoum Fathi.

Les informations signalent encore qu'en raison de cette situation de répression, un groupe d'au moins 19 citoyens sahraouis auraient tenté de se réfugier dans les bureaux de la MINURSO (Mission des Nations Unies pour le Sahara occidental).

Conférence mondiale sur les droits de l'Homme (Vienne, Autriche, 14-25/06/1993)

Par sa résolution 45/155, adoptée dans le domaine des droits de l'homme pour les années à venir. des Nations Unies a convoqué une conférence mondiale sur les droits de l'homme qui aura lieu du 14 au 25 juin 1993 à Vienne en Autriche. La conférence se réunira à un tournant décisif de l'histoire : la fin de la guerre froide a été suivie d'importants changements renforçant le rôle des Nations Unies dans les relations internationales. Vingt-cinq ans après la première conférence mondiale sur les droits de l'homme (Téhéran 1968), l'Assemblée Générale souhaite procéder à un examen approfondi du Programme des Nations Unies sur les Droits de l'Homme afin de mieux protéger et promouvoir les droits de l'homme. La conférence pourrait donc poser les jalons d'une nouvelle politique

□ «Le comité de liaison des organisations non gouvernementales et au Roi du Maroc. Nous publions ci-dessous les deux modèles de lettre, pour leur diffusion et leur utilisation la plus efficace possible.

ADRESSE AUX ORGANISATIONS NON GOUVERNEMENTALES

Chers amis,
Notre seul but est de développer et diversifier toujours plus les actions en vue de la libération de tous les prisonniers politiques et syndicaux au Maroc.

Pour cela nous savons que votre activité est très grande et que cette question vous préoccupe depuis toujours. Nous croyons pourtant que l'idée de

coordonner nos efforts ne peut être que profitable aux victimes de la répression au Maroc et c'est pourquoi nous vous sollicitons pour vous associer aux initiatives que nous prendrons à partir de ce jour. Nous vous tiendrons au courant de nos prochaines actions, restant bien entendu, que chaque organisation et individualité conserveront leurs propres actions.

De nombreux prisonniers politiques nous ont écrit pour nous dire qu'ils approuvaient notre initiative. Nous espérons donc que vous répondrez favorablement à notre sollicitation et proposerez à vos adhérents correspondant avec des prisonniers politiques ou syndicaux au Maroc de s'associer à nos actions.

Recevez, chers amis, l'assurance de notre profond attachement à la défense des droits de l'homme.

ASDHOM, APADM, CLCRM préparent un document en 4 points (les Disparus, les prisonniers politiques, l'impunité des tortionnaires, les atteintes à la libre circulation) qui sera distribué par leurs soins à la Conférence de Vienne et que le collectif français "Appel pour les droits de l'homme au Maroc" (collectif dit "des 52") utilisera lors d'une conférence de presse prévue pour le 16 juin à Vienne.

Pétition mode d'emploi

Avec les premières signatures, la pétition est envoyée, par les soins des Comités de Lutte contre la Répression au Maroc, à tous les ministres des affaires étrangères. sera déposée aux ministères des affaires étrangères belge, français, hollandais, suisse, où les comités demandent à être reçus. doit être diffusée le plus largement possible pour recueillir la signature d'un maximum d'organisations non gouvernementales. Afin de multiplier les envois, il est préférable de n'apposer qu'une signature par feuille de pétition, immédiatement adressée, et simultanément, à

> Monsieur le Secrétaire Général des Nations Unies / 2, United Nations Plaza, New York, NY 10017 (USA)

> Monsieur le Secrétaire Général Antoine Blanca, à l'attention de Jhon Pace/Centre des Nations Unies pour les Droits de l'Homme (1), Palais des Nations Unies, 8-14 avenue de la Paix, 1211 Genève 10 (CH) (télécopie : 41 22733.98.79)

> Monsieur l'Ambassadeur Helmut Liedermann (2), Friederich Schmidt-Platz, 1080 Vienne (Autriche) (Télécopie : 43.1.53185207)

> Ingeborg Schwartz, Institut Ludwig Botzmann (3) Möllwaldplatz 4, A-1040 Vienne (Autriche) (Télécopie : 43.1.5044677)

> Service International pour les Droits de l'Homme, Mark Thompson /1, rue de Varembe, P.O.Box 16, 1211 Genève 20 (CH) (Télécopie : 41.22.733.0826)

Sa Majesté le Roi Hassan II
Bureau de Sa Majesté le Roi
Palais Royal
Rabat, MAROC

Le 21 avril 1993

Majesté,

Vous vous apprêtez à célébrer solennellement le 20 août prochain le quarantième anniversaire de la déportation de votre père, S.M Mohammed V, par les autorités du Protectorat. En ces circonstances, les amis du Maroc ne pourraient que se réjouir, si l'indépendance du Maroc coïncidait aussi avec la liberté des Marocains. Malheureusement, l'image de votre pays dans le monde est actuellement ternie par la détention dans les prisons marocaines de plus de 750 prisonniers d'opinion et politiques.

Moi-même, je correspondais avec l'un de ces malheureux garçons, lourdement condamné pour une action parfaitement légale dans les pays démocratiques, et je m'efforce de lui apporter un soutien moral. Vous comprendrez que cela me rende totalement incompréhensible l'aspiration du gouvernement marocain à jouer un rôle à la Conférence de l'ONU sur les droits de l'homme, qui se tiendra à Vienne au mois de juin.

Permettez moi donc de vous suggérer qu'à l'occasion du 40ème anniversaire du 20 août 1953, vous promulguiez une LOI D'AMNISTIE GENERALE, englobant tous les prisonniers d'opinion et politiques. Une telle mesure répondrait à l'aspiration de tous les amis du Maroc, et vous permettrait d'ouvrir un nouveau chapitre de l'histoire de votre pays.

Je vous prie de croire, Majesté, à l'expression de mon attachement aux droits de l'homme partout dans le monde.

D'ailleurs

CONTRE UNE VICE PRESIDENCE MAROCAINE A LA CONFERENCE MONDIALE SUR LES DROITS DE L'HOMME

Des progrès avaient été accomplis dans le respect des droits de l'homme au Maroc, en 1991, symbolisés par la libération des derniers survivants de la prison secrète de TAZMAMART, mais ces progrès, restés insuffisants, n'ont pas été confirmés par la suite. Par exemple :

Le militant syndical Houssein EL MANOUZI, disparu depuis 1972, n'a toujours pas réapparu. Nous sommes sans nouvelles de quatre militaires qui n'avaient pas été transférés avec leurs compagnons à TAZMAMART : le colonel Mohammed ABABOU, l'adjudant Akka HARROUCH, le capitaine CHELLAT, l'adjudant MZIREK. Les associations marocaines des droits de l'homme parlent de centaines de prisonniers politiques; le plus ancien, Ahmed KHYAR, est en prison depuis 1972. Parmi les prisonniers d'opinion, 11 sont condamnés à mort, 36 à la prison à perpétuité. Le dirigeant de la Confédération Démocratique du Travail, Noubil EL AMAOUI, a été condamné à deux ans de prison pour avoir donné une interview à un journal étranger, dans laquelle il souhaitait que "le roi règne, mais ne gouverne pas". La libre circulation des personnes est arbitrairement limitée. Les personnes qui ont été libérées sont assignées à résidence.

Les O.N.G. soussignées estiment que, si ces violations des droits de l'homme, élémentaires, ainsi que beaucoup d'autres, n'étaient pas rapidement corrigées, il serait impensable que la charge de vice-présidence de la conférence mondiale des Droits de l'Homme, en juin prochain, soit confiée au Maroc. Elles décident de porter ce texte à la connaissance de toutes les autorités compétentes.

Février 1993

20 organisations non gouvernementales
dotées du statut consultatif auprès des Nations Unies
ont déjà donné leur accord à ce texte :

- Association américaine de juristes
- Association Mondiale de Prospective Sociale (AMPS)
- Centre Europe-Tiers-monde (CECTM)
- Confédération Mondiale du Travail (CMT)
- Fédération Syndicale Mondiale (FSM)
- Human Rights Advocates
- Liberation
- Ligue Internationale pour les Droits et la Libération des Peuples (MRAP)
- Mouvement contre le Racisme et pour l'Amitié entre les races et les peuples
- Mouvement International pour l'union fraternelle entre les races et les peuples
- Organisation Mondiale Contre la torture (OMCT/SOS-torture)
- Women's International League for Peace and Freedom
- Association Internationale des Juristes Défenseurs (A.I.J.D.)
- Bureau International de la Paix
- Education Internationale
- Fédération Internationale Terre des Hommes
- Fédération Latino-américaine des Familles des Détenués Disparus
- Fondation Internationale pour un Autre Développement
- Innovation et Réseau pour le Développement
- Union Internationale Humaniste et Laïque.

Monsieur le Ministre,

Nous soumettons à votre attention le texte joint.

A ce jour, il est déjà signé par des dizaines d'organisations dans le monde, notamment par 12 organisations non gouvernementales, dotées du statut consultatif auprès des Nations Unies, dont le nom figure au bas du document.

Le titre donné au texte n'en annonce qu'imparfaitement le contenu : il s'agit bien d'obtenir du Maroc qu'il soit mis fin aux violations des droits de l'homme dénoncées depuis plus de vingt ans par toutes les ONG humanitaires, avant que le Maroc ne fasse partie des 29 vice présidences prévues pour la Conférence Mondiale sur les Droits de l'Homme à Vienne.

Nous osons espérer votre soutien officiel à notre démarche et celui du gouvernement de votre pays.

Notre requête a pour objectif de tenter de sauver des centaines de vies en danger et d'autres qui risquent de l'être. En même temps, nous voulons contribuer à préserver l'autorité des Nations Unies qui est à l'initiative de la Conférence Mondiale sur les Droits de l'Homme et qui en assume la préparation.

Nous souhaitons que votre opinion publique soit tenue au courant de notre demande et de votre position.

Nous vous remercions, Monsieur le Ministre, et nous vous prions de croire à l'expression de notre respect.

La coordination
des Comités de Lutte
Contre la Répression au Maroc

François Della Sudda

Comité de Lutte contre la Répression au Maroc (Paris) / 14 rue de Nanteuil 75015 Paris

Métro : Convention ou Plaisance - Autobus : 48, 62, 89

Téléphone : (répondeur permanent) (33) (1) 45 32 01 89

Télécopie : (33) (1) 45 31 64 37 les jours ouvrables. Autrement : (33) (1) 30 92 13 48

Communiqué

Arrestation d'une femme de détenu

Alors qu'elles ne cessent d'accréditer, à grand coup de tapage médiatique, l'idée que les droits des personnes sont respectés au Maroc (à la veille de la conférence mondiale des Droits de l'Homme qui s'ouvre le 14 juin à Vienne), les autorités de ce pays ont procédé jeudi 13 mai à l'arrestation de Madame Zoulikha LAKHDARI.

Cette arrestation particulièrement scandaleuse, révèle, à sa manière, la vraie nature du régime marocain.

Zoulikha LAKHDARI membre du conseil d'administration de l'Association Marocaine des Droits de l'Homme (AMDH) et épouse du prisonnier d'opinion Saïd TBEL, qui subit une peine de 12 ans à la prison centrale de Kénitra, a été appréhendée

après avoir dénoncé les mesures très dures dont sont frappés les prisonniers politiques au Maroc ces

derniers temps : suppression des visites directes, manques de soins, absence d'informations, censure du courrier etc.

Mme LAKHDARI s'en est prise en termes très vifs au pouvoir autoritaire, elle est poursuivie pour «crime de lèse majesté» et risque une peine de prison de 5 ans. Institutrice, mère de deux enfants : Adil (10 ans) et Naji (45 jours), la liberté provisoire lui ayant été refusée, elle s'est retrouvée en prison avec son bébé. Son jugement est fixé pour le 18 mai prochain.

Son mari a mené durant les dernières semaines plusieurs grèves de la faim avec ses camarades Ahmed REDOUANE et Ahmed KHIAR pour revendiquer les quelques droits élémentaires qu'ils ont pu arracher par le passé et que le nouveau directeur de l'Administration Pénitentiaire a purement et simplement supprimé.

Les organisations soussignées en appellent à l'opinion internationale et

aux organisations humanitaires pour qu'elles réclament, d'une part, la libération immédiate de Mme Zoulikha LAKHDARI, en écrivant des télégrammes au roi Hassan II (Palais Royal, Rabat, Maroc) et d'autre part, continuent de protester contre le projet de confier au Maroc la vice-présidence de la conférence mondiale des Droits de l'Homme, en s'adressant au centre des Droits de l'Homme de l'ONU (palais des Nations, 1211 Genève 10).

Genève-Paris, le 16 mai 1993.

Association de Défense des Droits de l'Homme au Maroc (ASDHOM)

Association des Parents et Amis de Détenus (APADM)

Comités de Lutte Contre la Répression au Maroc (CLCRM)

(Belgique, Espagne, France, Hollande, Suisse)

Le tribunal a acquitté

Madame Zoulikha Lakhdari

La paix est possible : Palestine libre et indépendante

Dans les Territoires palestiniens occupés, la répression par l'armée israélienne s'est considérablement aggravée depuis décembre 1992 :

- plus de 70 morts dont de nombreux enfants
- des assassinats purs et simples de résistants
- des centaines de blessés
- des rafles, des centaines d'arrestations
- des destructions de maisons au missile anti-char qui deviennent systématiques
- des couvre-feux répétés et un blocus à durée indéterminée.

La confiscation des terres se poursuit en même temps que la colonisation.

Le peuple palestinien privé de ses ressources nationales est économiquement spolié, asphyxié et de surcroît interdit de travail en Israël.

Par la fermeture ou le blocage du financement des écoles et des universités, l'instruction est limitée ou interdite au peuple palestinien, et d'abord à sa jeunesse.

Le bannissement des 415 palestiniens par

Israël ajoute à l'ignominie et constitue un nouveau viol des Droits de l'Homme et du Droit International.

Le gouvernement israélien, comme ses prédecesseurs, est de ce fait directement responsable de l'insécurité qui pourrait s'instaurer en Israël même.

C'est pourquoi il est urgent de soutenir le peuple palestinien qui, par l'Intifada, résiste à cette politique, de soutenir l'OLP dans sa démarche pour la paix.

La paix passe par la négociation sur la base des résolutions des Nations Unies notamment 242 et 338 du Conseil de Sécurité prévoyant le retrait des Territoires occupés depuis 1967, y compris Jérusalem-Est illégalement annexée.

La négociation doit aboutir à l'édification de l'Etat palestinien prévu dès 1947. C'est à cette seule condition que la PAIX s'instaurera.

Israël doit s'engager dans cette voie au lieu d'y faire obstacle par toutes sortes de manœuvres et notamment par sa politique de déportations et son refus d'appliquer la résolution de l'ONU exigeant le retour immédiat des 415 bannis...

La France, membre du Conseil de Sécurité de l'ONU et de la CEE (premier partenaire commercial d'Israël), peut et doit jouer le rôle qui lui incombe.

Elle doit intervenir pour la protection des populations civiles palestiniennes par l'envoi d'une force d'interposition des Nations Unies.

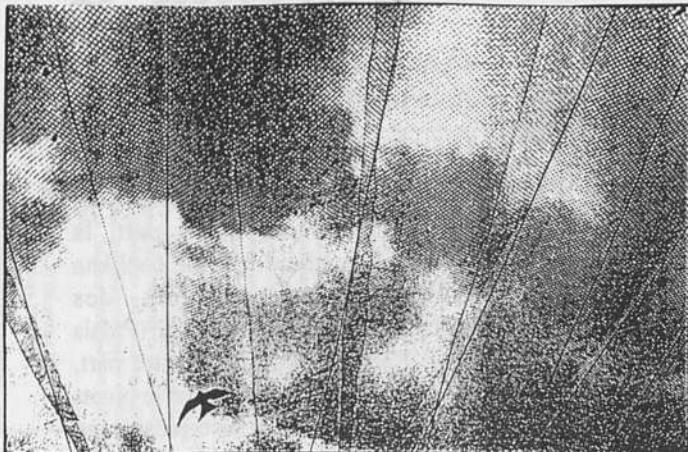
Elle doit œuvrer :

- au Conseil de Sécurité pour que des résolutions contraignantes soient adoptées obligeant Israël à se conformer au Droit international ;
- au sein de la CEE pour le gel conditionnel des accords économiques et scientifiques passés avec Israël.

Association France-Palestine, Tel : 48 57 68 55

Association Médicale Franco-Palestinienne, Tel : 45 30 12 08

CEDETIM, Tel : 42 50 24 39
Justice en Palestine.



« 4 mars 1977 » par Saida Menebhi

Aujourd'hui maman chérie
j'ai reçu ta photo
que j'ai tant désirée
je l'ai longtemps regardée
et puis je l'ai montrée
à toutes les prisonnières
qui sont avec moi
j'étais comme un enfant
qui a reçu son premier cadeau
et qui croit avoir le monde entier
entre ses bras
Il était environ midi
Je ne peux pas exactement savoir
puisque je n'ai pas de montre
ils me l'ont enlevée
avant de monter
dans le quartier des femmes
où se trouve la cellule
qui m'était destinée

Ils m'ont d'ailleurs tout enlevé
même la petite bague que tu m'as achetée
ils n'ont laissé que mon sourire
car ils ne pouvaient me l'arracher
il était donc environ midi
puisque le soleil a pénétré
comme d'habitude à cette heure-ci
j'ai alors mis ta photo
là-haut
près des livres que je lis
mes compagnons de nuits
là-haut
en face de moi
pour qu'à chaque minute
je lève la tête et je te vois
Mais cette photo
met mes nerfs en boule
car je te connais si vivante
et une photographie, tu sais
reste malheureusement figée

Et moi, ma bien-aimée
je n'ai pas oublié
quand grandi tu prenais ma tête
entre tes mains un peu abimées
pour me regarder dans les yeux
et m'assurer de ton soutien
ta confiance au lendemain
O mère
tes yeux noisette me sont chers
ton sourire ne me quitte jamais
le sourire victorieux que j'ai hérité
O mère
que ton regard demeure
un vaste ciel d'éte
sans nuages et bleuté
mère, tu m'as enfanteré
mais ma patrie aussi
Et c'est pour la sauver
que je suis loin de toi
que je suis en prison.

En 1977 Saida Menebhi, jeune professeur marocain, a été arrêtée parce qu'elle avait manifesté avec des étudiants pour réclamer plus de justice dans son pays. Elle est restée plus d'un an en prison et elle y est morte à l'âge de 25 ans.

La vie en prison était très pénible pour Saida, mais il y avait parfois des joies, comme celle de recevoir une photo de sa mère. Joie qu'elle décrit dans une lettre-poème.

douloureux -se smärtsam
la joie glädje
la prisonnière kvinnlig flånge
enlever ta bort
la cellule cell
la bague ring
le sourire leende
arracher rycka bort
pénétrer tränga in
mettre les nerfs en boule
göra agn uppord
figé stelnad
abimé sliten
le soutien stöd
le lendemain morgondagen
noisette adj. (oböjt) nötfärgad
héritez åva
demeurer förblif
vaste vidsträckt, stor
bleuté blåktig
enfanter foda
sauver rädda

Un article de Vazquez De Sola

Morts pour l'Europe

Le célèbre dessinateur espagnol a choisi « l'Humanité » pour écrire et dessiner sa colère sur le trafic d'hommes qui a lieu actuellement entre le Maroc et l'Espagne. Un premier papier, un premier dessin après quelques années d'absence. Bienvenue camarade Vazquez De Sola.

QUAND on parle, avec raison, de la reconnaissance du racisme et de la xénophobie chez quelques groupes minoritaires et des victimes innocentes qu'elles provoquent, il convient de regarder de près l'attitude de nos gouvernements, notre politique, les vices de notre économie... Voir si nos actions coincident avec les belles phrases, et les généreuses idées que l'on débute dans les discours et les déclamations solennelles. La Déclaration des droits humains parle explicitement de la libre circulation des hommes et des idées. Cependant...

Trafic de bois d'ébène

Au Maroc, il existe aujourd'hui un négoce hautement lucratif : la « patera ». Une

« patera » est une petite barque de pêche dont les nouveaux négriers se servent pour faire passer la main-d'œuvre clandestine en Europe, en traversant le détroit de Gibraltar.

Profitant de nuits claires, quatre ou cinq « pateras » sortent de Ceuta ou de Tanger avec à bord vingt ou vingt-cinq personnes chacune. Ces hommes — les femmes sont rares — proviennent en général d'Ethiopie, du Liberia, de la Somalie, de Centrafrique, de l'Algérie et du Maroc.

En 1992, il y a eu plus de cinq cents noyés parmi ces mal nommés « clandestins ». Mille cinq cents détenus, autant de renvois au Maroc et cinq cents pour la décision d'expulsion à être déjà prise. Mais il faut préciser que les noyades ne tiennent pas seulement à des accidents imprévisibles. Au moment du départ des plages marocaines, dans un lieu désert, les voyageurs sont obligés de détruire leurs papiers d'identité. Après ils sont entassés dans la barque, camouflés sous une couverture, ou leur interdit de parler, de fumer et presque de respirer, sous prétexte d'éviter les bruits au maximum. La plupart de ces hommes souffrent du mal de mer, perdent tout sens de l'orientation...

A dix ou quinze mètres de la terre ferme, dans n'importe quelle crique déserte entre Algeciras et Tarifa, les passeurs enlèvent la toile qui les couvre et annoncent « on est arrivés ». Ils

sont effectivement arrivés... là où l'on n'a pas pied... Beaucoup ne savent pas nager... Et cela, dans le meilleur des cas, car, lorsqu'un danger quelconque survient en mer (gardes-côtes, gros tempé, l'équipage doit sortir les passagers et prétendre être arrivé à destination, ceux-ci trompés par les quelques lumières allumées, confiants dans l'équipage et trop heureux d'échapper au calvaire du transport, sautent à l'eau. La barque fait demi-tour. Le lendemain, leurs cadavres anonymes apparaissent. Un groupe de solidarité, appelé à Acoge, va alors sur la plage et, sur le sable, dépose quelques fleurs...

Acoge ne se borne pas à ce geste. Il a réussi, entre autres choses, à en finir avec une pratique, contraire d'ailleurs aux lois en vigueur en Espagne, qui consistait à enfermer les immigrés dans les sas des commissariats et les casernes de la garde civile. Après pas mal de démarches, ses militants ont fait intervenir le défenseur du peuple, arrivant à un accord avec le gouverneur civil (le préfet). Aujourd'hui existe un centre de détention moins inhumain et un local où Acoge propose des cours d'espagnol, protège les droits des détenus, leur prête assistance sanitaire et juridique, et leur offre des interprètes. Le tout gratuitement, grâce à la solidarité active d'avocats, de médecins, de professeurs et de volontaires de toute sorte.

« Nous le faisons parce que ceux qu'on appelle illégaux ou clandestins ne sont pas des malfaiteurs, mais des gens que les circonstances politiques ou économiques obligent à émigrer. Comme toujours d'ailleurs, et dans le monde entier. Sans ça, pourquoi des Canadiens parlaient-ils français, les Nord-Américains anglais et les Sud-Américains espagnol ? », explique un Espagnol ancien émigrant en France, membre très actif d'Acoge.

Voyage au bout de la nuit

Le plus courant des moyens pour traverser le détroit est donc la « patera », petite embarcation, dotée d'un moteur de fortune, extrêmement dangereuse, dans les turbulences de la jonction Atlantique-Méditerranée, malgré l'habileté des deux membres de l'équipage dont l'un doit surtout surveiller les passagers. Quelques-unes de ces « pateras » ne servent qu'une seule fois, si le propriétaire craint d'être reconnu et préfère se défaire d'elle, puisque un seul voyage peut la rentabiliser.

Le prix du passage oscille entre 60.000 et 75.000 pesetas (3.000 à 4.000 francs) et une barque peut transporter vingt à vingt-cinq passagers. L'équipage touche 200.000 pesetas par voyage, un peu plus de 10.000 francs. Le reste, moins



Une « patera » abandonnée. Un corps rejeté sur le rivage.

La commission due aux rabatteurs, représente le bénéfice du propriétaire de l'embarcation. Le prix d'un billet normal pour les 14 kilomètres qui séparent le Maroc de l'Espagne est d'environ 2.000 pesetas.

Il y a aussi une trentaine d'hommes bateaux de pêche qui bénéficient de ce trafic, mais ils ne font pas une grosse concurrence car ils ne prennent que cinq ou six personnes à la fois, pour ne pas trop se compromettre. Le voyage est moins dangereux, ainsi que la grotte à terre ferme. Mais c'est plus cher : 75.000 à 150.000 pesetas (4.000 à 8.000 francs). Les camions transportant marchandises peuvent aussi servir de cache, surtout dans les moments d'affluence majeure à la frontière, ou avec les compagnies de camions.

Les rues de Cadix et de Jerez sont pleines de ces hommes, en majorité des Noirs, qui per-

sent difficilement inaperçus, déambulant dans les cafés, dépendant leurs maigres ressources en attendant le moment le plus propice, d'après le passeur, pour prendre la mer.

Dans le langage local, les Noirs sont les « Pajaritos », les petits oiseaux, et les Nord-Africains, les « Borregos », les moutons. Les rabatteurs sont appelés « tiburones », les requins. Et ça ne les gêne nullement.

Ils semblent eux aussi oisifs, mais seulement en apparence, car ils sont toujours à la chasse de nouveaux candidats au passage. Ils se font payer un pourcentage, 15 % à 20 %. Et c'est au grand patron, au propriétaire de la « patera », la personne que personne ne connaît, sauf les initiés, que revient le gros bénéfice. Une mafia parfaitement organisée et structurée.

Le royaume du Maroc joue avec l'Espagne et toute l'Europe une partie de bras de fer. Plus le contrôle des frontières est strict, plus importants sont les avantages politiques et économiques. Cette collaboration avec le Maroc n'est guère souhaitable pour qui veut garder un minimum de crédibilité en tant que défenseur des libertés et des droits humains. Contrairement à ce qui est établi dans les lois internationales, les survivants qui ont la chance de mettre pied à terre sont arrêtés puis livrés aux autorités marocaines. Tous ces malheureux sont entassés dans la Plaza de toros de Tanger et gardés par l'armée... Personne ne connaît le nombre des « disparus ».

« Même si nous voulions fermer les yeux, nous dit une vieille syndicaliste, le souvenir de la fumée d'Auschwitz devrait encore nous brûler la poitrine. Le Maroc a des problèmes et le Club-Med ne peut pas les résoudre à lui seul. Avec 30 % de chômage parmi ses sujets, ce qui intéresse son roi c'est d'ouvrir ses frontières, encourageant ses sujets à émigrer puis à revenir pour les vacances, les poches pleines de devises. Et, en ce qui concerne le trafic d'hommes, comme celui de la drogue, ce n'est que l'économie immergée qui aide le pays à se maintenir à flot.

« Le plus triste, commente l'un des responsables d'Acoge, c'est que quelques-uns de ces hommes, surtout parmi les Noirs, ont dépensé pour arriver jusqu'ici une somme d'argent qui leur aurait permis de créer une petite entreprise dans leur pays si, là-bas, un commerce pouvait prospérer. Un autre contresens, c'est que quelqu'un ait encore besoin d'émigrer quand, théoriquement au moins, il y a un ORDRE ECONOMIQUE ET POLITIQUE au niveau mondial, parfaitement (c'est une façon de parler) planifié, duquel les habitants de certains pays, « pressés jusqu'à la grappe », sont exclus et contraints à se déraciner et à périr noyés dans leur recherche

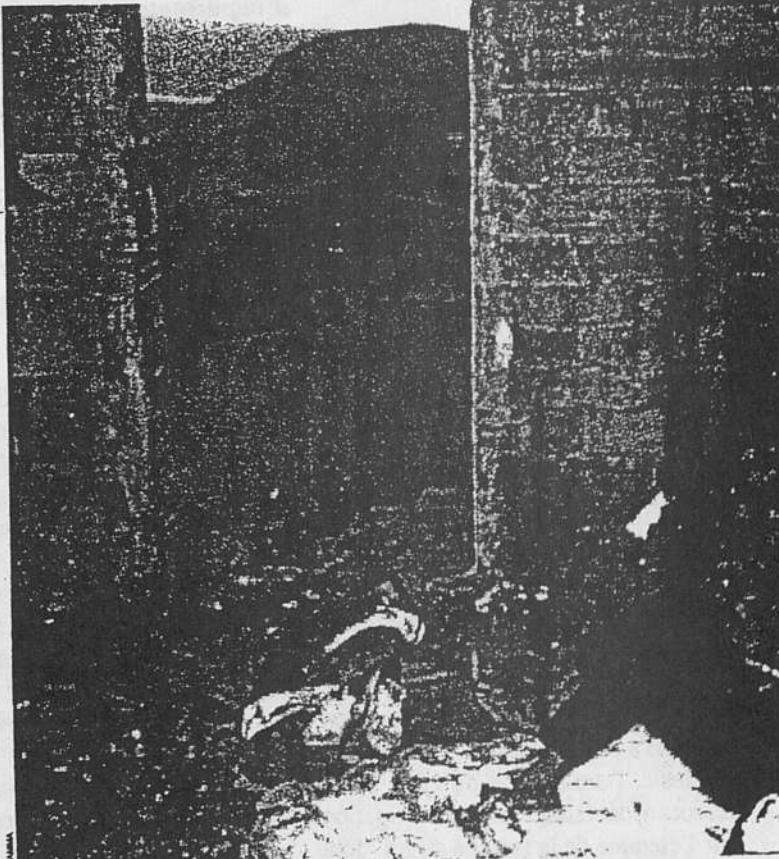


du paradis promis. L'Europe paraît oublier que tous les pays qui l'intègrent sont à la fois émigrants et immigrants. Et que partout dans le monde les pauvres ont émigré et les riches ont colonisé, ce qui est aussi une forme d'émigration... »

Et il ajoute : « En tout cas, il est important pour les pays riches, même d'un point de vue égoïste, de donner l'opportunité à chaque homme de gagner sa vie dignement sans sortir de chez soi. Il suffirait d'arrêter l'exploitation des richesses des pays « pauvres » au bénéfice des pays « riches ». Ainsi, si quelqu'un veut émigrer, que ce soit dû à son désir et non forcé par la famine, en se prévalant du droit explicite que tout être humain a de voyager et de s'établir librement dans le pays de son choix. En plus, en diminuant les migrations, devenues inutiles, il n'y aurait pas de difficultés pour trouver un poste de travail. Quoique les problèmes du chômage sont un autre échec de ce nouvel ordre international. »

Ce que je regrette le plus, conclut notre interlocuteur, c'est que l'Espagne et concrètement Algeciras soient devenus, à cause de l'euroépusme, le chien de garde d'une Europe qui lui a bâti sa niche avec les décombres du mur de Berlin.

VASQUEZ DE SOLA



Abderkalm, un clandestin marocain, a trouvé refuge dans un fortin abandonné.

LES AFFAIRES FONT LES BONS AMIS

Sous le protectorat français au Maroc, quelque 6 000 colons possèdent 1 110 000 hectares de terres. A partir de l'indépendance en 1956, la monarchie alaouite fera progressivement main basse sur ce patrimoine. On estime aujourd'hui que la famille royale possède à elle seule 1,5 million d'hectares des meilleures terres irriguées, et, pour reprendre une expression courante, «qu'une orange sur trois sortant du Maroc tombe directement dans la poche du roi».

Dès l'époque coloniale le holding Paribas est solidement implanté et contrôle les secteurs les plus stratégiques de l'économie marocaine. Il contrôlera, par l'intermédiaire du groupe CEGEPAR-SCOA, l'ONA, l'Omnium Nord-Africain, jusqu'en 1980, année au cours de laquelle le capital et le conseil d'administration de ce premier groupe privé marocain seront «marocanisés» au profit de la famille royale.

Pièce maîtresse du pouvoir économique de Hassan II, l'ONA deviendra, pendant les années quatre-vingt, le réceptacle bénéficiaire d'une série de privatisations d'entreprises marocaines. Ces transferts se feront de façon inconstitutionnelle, puisque non soumise à l'approbation du parlement. Du reste, l'article 168 du code pénal marocain décourage toute investigation sur l'étendue de la fortune du roi, dont la personne est tenue pour «inviolable

et sacrée».

Pourtant les experts les plus sérieux s'accordent pour attester le caractère tout-à-fait tentaculaire de l'ONA, dont Hassan II est le propriétaire principal. Les bénéfices de l'ONA sont fabuleux. De 2,6 milliards de dirhams (1 DH = 0,66 FF) en 1982, son chiffre d'affaires est passé à 9 milliards en 1988, ses bénéfices ont doublé de 1987 (222,6 millions de DH) à 1988 (447,7 millions de DH).

Selon le Monde diplomatique d'août 1991 (n° 449), «ces dernières années, le groupe du roi Hassan II s'est également allié par des cessions de capital réciproques à d'importantes firmes françaises : Paribas, les Assurances générales de France (AGF) ainsi que Peugeot et surtout le Club Med (...). Présent également dans Havas Voyages (10%) dans le Diners Club (10%)... des projets dans l'agro-alimentaire avec la BNP, l'ONA a des ramifications non seulement en France mais encore en Allemagne, en Angleterre, en Espagne, en Italie...»

Monsieur Fouad FILALI, son président délégué, et gendre du roi, déclarait en juillet 1990 : «l'important pour nous est de créer un réseau d'alliances en Europe pour pouvoir nous déployer sur le plan international.»

L'ONA n'est pas le seul groupe privé marocain, mais son envergure et sa puissance dépassent de très loin celle des autres...; implicitement, une loi économique non écrite veut que la richesse du roi soit supérieure à toute autre ; en quelque sorte, la logique du pouvoir régional implique

l'accumulation d'une richesse telle qu'aucune autre ne peut et ne doit la concurrencer.

La fortune d'Hassan II est proprement fabuleuse. Il est permis de se demander s'il existe un seul secteur de l'économie qui ne l'intéresse pas. 50 % des bénéfices de l'Office chérifien des Phosphates lui sont personnellement versés. On ne compte plus ses palais somptueux au Maroc et à l'étranger. Hassan II serait devenu l'une des 10 premières fortunes mondiales.

Pendant ce temps, les conditions de vie de ses sujets n'ont cessé de se dégrader : augmentation galopante du coût de la vie, chômage endémique, surexposition de la main-d'œuvre, qui se traduit notamment par l'absence des mesures de sécurité les plus élémentaires sur les lieux de travail (mines, métallurgie du plomb, etc.). Le travail des enfants, comme l'a dénoncé la Société anti-esclavagiste de Londres, est pratiqué sur une très large échelle, en particulier dans le secteur textile.

Hassan II compromet aussi gravement l'environnement de son pays. Par exemple à Tarfaya, en collaboration avec le consortium à majorité britannique MIDCO, il projette d'accueillir la plus grande usine mondiale d'incinération de déchets toxiques, qui, selon le quotidien nigérian *The Guardian* du 15 mai 1989, «traitera quotidiennement 2 000 tonnes de déchets en provenance des Etats-Unis».

Comme si cela ne suffisait pas, un véritable «racket d'Etat» a été organisé pour financer les entreprises de Sa Majesté. La plus célèbre d'entre elles aura sûrement été la construction de «la plus grande mosquée du monde» à Casablanca par le groupe Bouygues (dont Hassan II possède 15%). La «souscription nationale volontaire» levée à cette occasion a rapporté des sommes considérables (3 milliards de DH dès les premiers 40 jours).

La CADIME, coordination des associations démocratiques d'immigrés marocains en Europe, a organisé une rencontre les 10, 11 et 12 avril dernier à Saint-Ouen, près de Paris sur le thème : «Immigration, Développement, Démocratie». La déclaration suivante a été faite à l'issue de ce rassemblement.

DECLARATION

La première Rencontre Euro-Marocaine a eu lieu les 10/11 et 12 Avril 1993 à Saint-Ouen sous le thème : "Immigration-Développement-Démocratie".

A l'initiative des organisations syndicales démocratiques marocaines, des associations marocaines des droits de l'Homme et des associations de l'immigration marocaines en Europe du CADIME; ces journées de travail ont été un moment fort d'échange et de réflexion sur des questions fondamentales liées au présent et au devenir de l'immigration marocaine en Europe.

La rencontre a mis particulièrement l'accent sur :

- Les mutations géo-politiques actuelles et leurs répercussions sur l'immigration notamment marocaine.
- Les réalités nouvelles de l'immigration marocaines en Europe occidentale.
- L'immigration marocaine et les droits de l'Homme au Maroc.

La rencontre constate avec beaucoup d'inquiétude l'aggravation des crimes et des "bavures" policières de caractère raciste dont plusieurs jeunes d'origine immigrée ont été récemment victimes en France et en Allemagne. Elle s'associe à la douleur des familles et exige que les coupables soient sévèrement jugés. Elle appelle les gouvernements européens à mettre en œuvre une politique d'égalité des droits entre tous les citoyens vivant en Europe et une véritable politique de participation des immigrés à la vie de la cité. Elle appelle les forces démocratiques européennes à se mobiliser pour faire barrage à la montée de la xénophobie et de l'intolérance.

Au niveau des rapports avec le pays d'origine, l'aggravation des conditions de vie du peuple marocain et l'accentuation du phénomène de l'immigration clandestine notamment le drame des boat-people, mettent en lumière l'ampleur de la crise économique, sociale et politique. Une véritable démocratisation du pays s'impose pour sortir de cette impasse.

En effet, il est inadmissible que le phénomène de l'emprisonnement pour délit d'opinion, de la disparition et de l'exil continuent à persister dans notre pays. A cette occasion, les participants renouvellent leur revendication pour la libération totale de tous les prisonniers politiques et syndicaux et à leur tête les camarades Noubir AMAOUI, LAGHNIMI et BELAICHI et le droit au retour de tous les exilés.

St Ouen le 12 Avril 1993

Signataires :

- CDT (Confédération Démocratique du Travail)
- UGTM (Union Générale des Travailleurs du Maroc)
- OMDH (Organisation Marocaine des Droits de l'Homme)
- AMDH (Association Marocaine des Droits de l'Homme)
- CADIME (Coordination des Associations Démocratiques Immigrées Marocaines en Europe)
- ATMF (Association des Travailleurs Marocains en France)
- KMAN (Association des Travailleurs Marocains en Hollande)
- * MAV (Association des Travailleurs Marocains en Allemagne)
- * ATIME (Association des Travailleurs Marocains en Espagne)

□ Liberté pour El Amaoui

Marseille a abrité, les 27 et 28 février, un séminaire sur le statut des universités dans les pays méditerranéens.

Organisé à l'initiative de l'Union nationale des étudiants de France-Indépendante et démocratique, ce séminaire a réuni plusieurs représentants d'organisations étudiantes et de nombreux universitaires et journalistes venus des deux rives de la Méditerranée. A l'issue des travaux du séminaire, une synthèse des travaux et plusieurs résolutions ont été adoptées dont une

relative à la détention de Noubir Amaoui.

□ SAIDA MENEHBI Parmi les auteurs choisis pour représenter la langue française dans le manuel scolaire suédois «A l'écoute VT93», l'un des poèmes de Saida, écrit le 4 mars 1977 -c'est d'ailleurs son titre- alors qu'elle venait de recevoir une photo de sa mère, figure dans cette publication. Vous pouvez le lire dans «Poèmes, lettres et écrits de prison», publiés par les Comités de lutte Contre la Répression au Maroc (p38.39) (voir revue de presse)

□ Madame Ghita Benani, épouse Ben Barka, a déposé au tribunal de grande instance de Paris, une requête afin de faire déclarer l'absence de son mari. Monsieur Mehdi Ben Barka, de nationalité marocaine, né en 1920 à Rabat (Maroc) disparu le 29 octobre 1965, enlevé devant la brasserie Lipp, boulevard Saint-Germain, 75 006 Paris.

□ Human Rights Watch accuse le Maroc Les organisations indépendantes américaines des droits de l'homme, «Middle East Watch» et le Women's rights project», qui sont des divisions de l'organisation «Human Rights Watch», ont critiqué aujourd'hui le gouvernement marocain pour ne pas avoir autorisé une manifestation pour les droits de la femme qui devait avoir lieu le 11 avril à Rabat. La manifestation avait été annoncée au début du mois d'avril par de nombreuses organisations féminines pour dénoncer «les agressions, la violence, les viols perpétrés à l'encontre de la femme marocaine et révélés par l'affaire dite Tabet et ses complices.»

Moustapha Tabet, un commissaire de police de Casablanca, avait reconnu durant son procès, avoir séquestré et violé plusieurs centaines de femmes depuis 1980. Il a été condamné à mort le 15 mars par la cour d'appel de Casablanca alors que certains de ses complices étaient condamnés à des peines de prison. Ce scandale a suscité une vive émotion au Maroc et a conduit certains à s'interroger sur l'étendue de la corruption dans plusieurs commissariats.

Middle East Watch et le Women's Rights Project ont estimé que la non-autorisation de la manifestation était une violation du pacte international relatif aux droits civils et politiques, qui reconnaît dans son article 21 «le droit de réunion pacifique». Et le Maroc a ratifié ce pacte...

Révisionniste et négationniste, Hassan II émule de Le Pen

En quelques minutes, lors de l'émission 7/7, le Roi a réussi à utiliser le mot "détail" pour désigner des centaines des violations des droits de l'homme au Maroc et à nier l'existence des camps de déportation en général, et celui de KAALAT M'GOUNA en particulier.

L'APADM, l'ASDHOM, les CLCRM ont publié après l'émission le communiqué ci dessous. Les trois associations, accompagnées de Mohamed Ouzzane, fils de disparu, et de Mohamed Nadrani qui a subi l'horreur de Kaalat m'Gouna avaient été reçus avant l'émission, par Anne Sinclair qui a pu, comme elle l'avait envisagé avec nous, évoquer notamment les restrictions de liberté de la famille Oufkir, et citer le cas du père de Mohamed Ouzzane.

dénégations du roi à l'émission 7/7. (16 mai 1993)

Les mensonges concernant notamment les disparitions dont Anne Sinclair a fait mention précise.

1-Le roi, sans respect pour la mémoire des 31 militaires qui y ont «laissé leur peau» a balayé d'un mot le camp de Tazmamart, et a tout simplement nié l'existence d'un autre camp, Kalâat M'Gouna, lieu de mort qui est devenu dans sa bouche «capitale de la rose». Kalâat M'Gouna a bien été un camp sommes prêts à participer peuvent s'y rendre très vite.

2-Le roi nie qu'il y ait encore

des disparus, et pire qualifie les violations des droits de l'homme, dont on lui attribue la responsabilité, du mot de «détail» de sinistre mémoire.

Les dénégations sur les disparus relèvent d'une volonté délibérée de cacher leur meurtre déguisé et constitue une offense majeure à l'égard des familles et des organisations humanitaires qui ont fait la vérité sur ce dossier. Que Hassan II dise à l'opinion ce que sont devenus le lieutenant colonel ABABOU, le capitaine CHELLAT, l'aspirant MRIZEK, l'adjudant Harouch AKKA, le syndicaliste Hocine EL MANOUZI, Belgacem OUEZZANE, quelques uns parmi les centaines de personnes portées disparues, certaines depuis plus de 30 ans.

3- Le roi nie que la famille OUFKIR ne puisse quitter le Maroc, et déclare qu'elle peut obtenir des passeports. Dès demain nous ferons les démarches nécessaires pour que cela soit vérifié et nous en prendrons compte.

4- Le roi nie, en termes diffamatoires, le rôle et les actions d'Amnesty International. Il appartient à Amnesty International et au président CARTER visé pareillement de répondre. Ce que assurément ils feront.

5- Mais le roi ne nie plus le phénomène des disparitions, il en conteste l'importance. Il nous appartient d'être présents à Vienne avec d'autres ONG, non seulement pour barrer la route à toute vice-présidence marocaine à la conférence mondiale sur les droits de l'homme, mais pour y remettre le dossier exact des disparitions et donner la parole

aux témoins de l'Etat de non droit qu'est le Maroc.

Genève-Paris, le 16 mai 1993.
Association de Défense des Droits de l'Homme au Maroc (ASDHOM)
Association des Parents et Amis de Détenus (APADM)
Comités de Lutte Contre la Répression au Maroc (CLCRM)
(Belgique, Espagne, France, Hollande, Suisse)

Appel pour le retrait du code de la nationalité

Le gouvernement vient de saisir l'Assemblée Nationale d'un projet de loi réformant le code de la nationalité issu d'une proposition de loi elle-même adoptée à la sauvette par le Sénat en 1990 et à l'initiative de M. Pasqua. Rien ne justifie une telle mesure alors que le pays est confronté à bien des urgences.

Ce projet remet en cause le droit d'acquérir la nationalité française sans formalités, pour les jeunes nés en France de parents étrangers. Il revient ainsi sur un droit reconnu depuis plus d'un siècle et porte atteinte au droit du sol ce que seul le gouvernement de Vichy avait osé faire.

De surcroît, ce texte interdit l'accès à la nationalité française à certains de ces jeunes sous prétexte qu'ils sont condamnés à des peines mêmes mineures.

Ces mesures qui reprennent pour l'essentiel les propositions de la commission Marceau Long constituent une discrimination inacceptable, renforcent l'exclusion de

jeunes dont on prétend, par ailleurs, assurer l'intégration et les exposent à un bannissement du pays où ils sont nés et où ils vivent.

Ce texte est dangereux. Il contribue avec d'autres mesures à mettre en cause la cohésion sociale et civique de ce pays.

C'est pourquoi nous demandons son retrait pur et simple. Nous appelons à une journée nationale d'action le 11 mai 1993 et nous soutenons toutes les initiatives prises sur ces bases.

Paris, le 6 mai 1993
Ligue des droits de l'homme

LES COMPTES DU BULLETIN

Pour l'année 1992 les comptes du bulletin sont les suivants :

abonnements simples : 24 500 F

surplus des abonnements de soutien : 10 800 F

total : 35 300 F

Frais d'impression et d'envoi : 47 500 F

déficit : 12 200 F

Le nombre des abonnements payants est d'environ 165 dont la moitié sont des abonnements de soutien. Pour diffuser notre message, nous assurons 150 services gratuits. Cet effort nous paraît très utile et nous ne pourrons guère le réduire pour faire des économies. Pour compenser ce déficit que nous ne pourrons pas supporter longtemps, nous demandons à chaque abonné de faire un "petit effort" en participant à une campagne d'abonnements.

Par ailleurs, l'association a des frais de fonctionnement (secrétariat, organisation des coordinations etc.) et d'autres activités (les envois de missions notamment). Là aussi nous avons besoin de vous ...et d'un soutien régulier, par exemple un virement automatique.

CET APPEL EST PRESSANT. NOUS VOUS DEMANDONS DE LE CONSIDÉRER AVEC BEAUCOUP D'ATTENTION SI VOUS SOUHAITEZ SOUTENIR NOTRE ACTION.

■ National Democratic Institute for International Affairs, organisation américaine proche du parti démocrate a effectué au Maroc une mission exploratoire destinée à étudier les processus de démocratisation au Maroc et à

proposer ses «services» aux institutions et aux organisations du pays.

Mikaela DERMOTT et Thomas MELIA qui composaient cette mission ont tenu à rencontrer à l'aller et au retour l'ASDHOM, l'APADM et les CLCCRM.

Publications

■ Le journal marocain Libération a publié dans son n° du 28/2-1/3 un dossier sur la situation à l'intérieur des prisons marocaines.

■ Le courrier de l'ACAT a lancé un appel urgent pour demander que les prisonniers politiques aient un statut les rétablissant dans les droits qu'ils avaient obtenus.

■ L'Association des travailleurs marocains en France (ATMF), a publié des extraits de presse sur Noubir Amaoui.

■ Le comité de Bruxelles a publié un bulletin dans lequel on trouvera un résumé des violations des droits de l'homme au Maroc pendant l'année 92 : après l'éclaircie, la grisaille.

■ Amnesty international vient de publier un rapport important sur les disparus au Maroc : le mur du silence doit tomber, dont nous donnons ci-dessous le sommaire. Nous reproduisons également la liste des Saharaouis morts en détention secrète et un schéma du centre de détention secret de Kalaat m'Gouna.

Pour se procurer ce dossier écrire à Amnesty France, 4, rue de la Pierre Levée, 75 553, Paris cedex 11, Tel : 43 38 74 74.

■ Parution de «La mémoire de l'autre», de Christine Daure et Abraham Serfaty, Stock éditions, mai 93.

Vie des comités

Aix : Emission d'une heure sur radio Galère à Marseille : la situation au Maroc ; le 24/11, commémoration de la mort de Zéroval avec Diouri et Christine Daure-Serfaty (300 personnes) ; stand à Nice le 17/11 et meeting avec Serfaty ; contacts avec de nombreuses associations de la Région Côte d'Azur ; vente publique de Maroc Résistance, le bulletin du comité d'Aix ; les 9-10/12, stands et diapos pour la journée commémorative de l'Intifada ; meeting avec l'AMFP ; le 14/12, tracts et stand à la faculté d'Aix ; en janvier et février, émissions de radio et deuxième numéro du bulletin.

Bruxelles : Regrets de n'avoir pu mener à bien la venue de syndicalistes marocains en raison des difficultés à mobiliser leurs homologues belges ; réalisation d'un bulletin ; lettres au ministre des Relations extérieures dans le cadre d'une campagne sur les disparus au Maroc et sur l'atteinte aux libertés syndicales ; suivi avec Paris du dossier du tribunal des peuples ; Bruxelles prend en charge un dossier El Khiari qui servira de pièce maîtresse d'une campagne en sa faveur : il faut faire vite pour essayer de l'avoir avant Vienne.

Genève : Nombreux contacts avec partis politiques et ONG ; informations sur prisonniers politiques à Amnesty International et l'OMCT (1) ; suivi des activités du comité des Droits de l'Homme.

Grenoble : Organisations de rencontres avec M. Nadrani et C. Daure-Serfaty pour deux débats sur les disparus.

Collecte d'argent pour les prisonniers. Ré-actualisation du dossier «Maroc» à la demande du Centre d'Information interpeuples.

Le Havre : Le 21/01, journée de solidarité avec les syndicalistes marocains : la CDT et le comité Amaoui ont été reçus par des sections syndicales et le député-maire du Havre ; actions diverses avec l'ASTI (2).

Lille : Le comité de Lille, comme il s'y était engagé à Rouen a organisé la venue des syndicalistes en France ; la lettre fait état de la déception des organisateurs après la «défection» de Bruxelles et des difficultés rencontrées à valoriser cette venue dans les autres villes qui s'étaient engagées à les recevoir. Les frais généraux communs (téléphone, télécopie, préparation et voyage aller-retour) se montent à 7 100 F. Lille propose la répartition suivante : Lille : 1500 F ; Rouen : 1500 F ; Le Havre 1500 F ; Paris 2600 F. La coordination décide de demander

100 F à chaque comité (soit en tout 1500 F), le reste au groupe dit des «52» (appel pour les droits de l'homme au Maroc). Un lettre sera envoyée en ce sens à Lille et au groupe des 52.

Limoges : Soirée de débat en décembre avec l'AMDH ; contacts avec le MRAP et Amnesty ; envois nombreux de cartes de Mohamed Nadrani ; contacts avec la coordination des parrains et marraines des prisonniers.

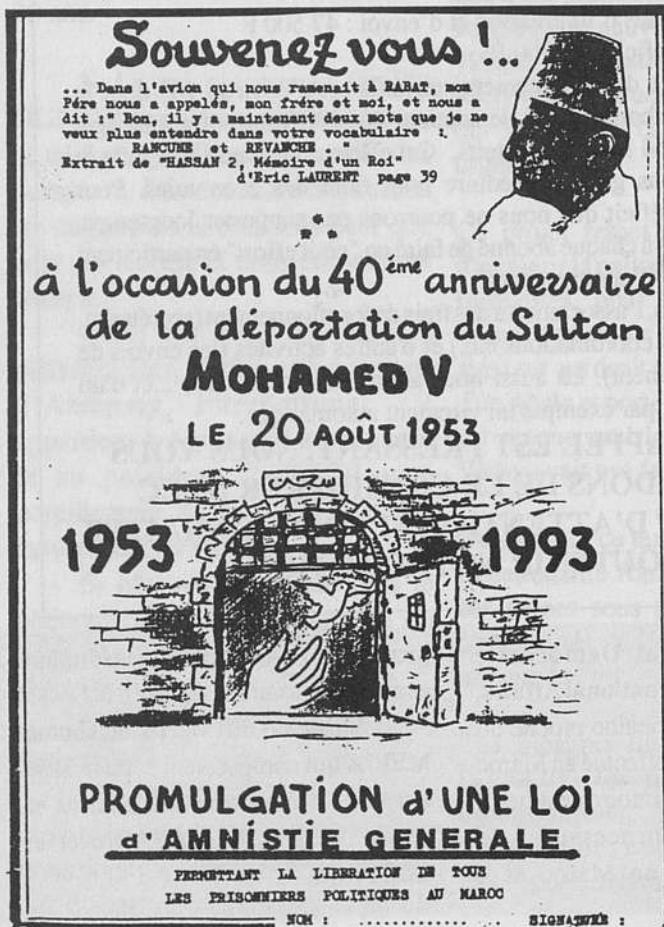
Montpellier : Le GAREM (groupement d'action contre la répression au Maroc) a organisé des meetings avec Diouri, Serfaty, Nadrani, fait signer des pétitions en faveur d'Amaoui, établi des contacts étroits avec les associations et les syndicats qui s'étaient mobilisés à l'occasion de la venue de Serfaty ; après une période de méfiance vis à vis des «positions des CLCRM», le GAREM veut se constituer en comité.

Nantes : Reprise des activités à la suite de la venue de Serfaty ; investigations sur l'éducation au Maroc et sur les femmes ; prochainement journée avec le GASPROM (ASTI) sur l'histoire constitutionnelle du Maroc, l'éducation au Maroc et les femmes au Maroc ; émission de radio ; édition d'une

carte de membre de l'association de soutien aux CLCRM ; il a été décidé que l'on discuterait, lors de la prochaine coordination, de l'emploi généralisé de cette carte.

Paris : Participation à un sit-in à la Maison du Maroc à la suite des mouvements de grève de la faim dans les prisons du Maroc ; participation au bureau du groupe des «52» à l'initiative de ce dernier, une opération «coup de poing(!)» a été faite pour dénoncer la répression en prison et soutenir les grèves de la faim dans de très nombreuses prisons du Maroc à l'occasion d'un gala que l'ambassade et les amicales ont organisé à la Mutu (mais oui!) pour la foire (pardon, la fête) du Trône ; contacts avec la coordination des parrains et marraines des détenus politiques ; actions auprès du Tribunal permanent des peuples.

Rouen : Accueil des syndicalistes marocains, contacts avec diverses sections syndicales (mêmes difficultés d'organisations qu'au Havre) ; le comité de Rouen demande à tous les comités de l'aider à diffuser les épinglettes (alias pin's), ainsi que chacun s'était engagé à le faire ; il ne faudrait pas que tout leur reste sur les bras (prix comités : 10 F, à revendre à 20 F ; bénéfice par pièce 10 F pour chacun des comités acquéreurs).



Tract du comité de Limoges distribué le 1er mai.

Ce numéro a été tiré à 500 exemplaires. La prochaine réunion de rédaction se tiendra à Paris le 19 juin 1993.

SI VOUS ETES D'ACCORD AVEC NOTRE ACTION AIDEZ NOUS !

Vous avez quatre manières de soutenir notre action :

1• **Lire et faire connaître notre bulletin, vous abonner et faire abonner des amis** (voir conditions d'abonnement ci-dessous). Comme le fonctionnement de l'Association de soutien aux Comités de Lutte contre la Répression au Maroc n'est assuré que par des versements individuels, nous demandons à ceux qui le peuvent un abonnement de soutien.

Si vous êtes abonné, pensez à vous réabonner dès le premier rappel !

Jusqu'à présent, les sommes supplémentaires que nous recevons par les abonnements de soutien couvrent à peine le service gratuit, pourtant indispensable, que nous assurons aux média. En souscrivant un abonnement de soutien, vous participerez de façon active à la diffusion de l'information sur la répression au Maroc.

2• **Faire, sur le compte de l'association, un virement postal régulier**, pour courvrir nos frais de secrétariat et les différentes actions entreprises.

3• **Soutenir directement des militants démocratiques, prisonniers politiques et leur famille**, en alimentant le compte suivant : *Philippe Guibard, La Source 352 11 58 L*, à partir duquel nous essayons de faire des envois réguliers dans les prisons.

4• Prendre contact avec les différents comités ou correspondants, en Belgique, France, Hollande et Suisse. Ecrivez, pour avoir les adresses, au Comité de Paris.

Conditions d'abonnement à Maroc - Répression

150 F (France)
 90 F (Etudiants, chômeurs)

170 F (autres pays)
 Soutien à Partir de 300F

NOM : Prénom :
Adresse :

Code postal : Ville : Pays :

Chèques ou mandats à l'ordre de :

ASSOCIATION DE SOUTIEN AU X COMITÉS DE LUTTE CONTRE LA RÉPRESSION AU MAROC
avec la mention « abonnements », à envoyer :

14 rue Nanteuil 75015 Paris
CCP 13 84027H PARIS

**Directeur de la publication : François Della Sudda, Imprimerie : l'Internationale,
Commission paritaire : n°70800**

PUBLICATIONS DISPONIBLES AU COMITE DE PARIS
14, rue Nanteuil - 75015 PARIS

Historique

| | |
|---|--------------|
| Casablanca : Soulèvement populaire , juin 1981 (Récit des évènements et présentation des problèmes de la ville) | 8 F |
| France-Maroc : continuité ou changement ? (Actes du colloque organisé le 9 mars 1985 par l'Association de soutien aux CLCRM) | 20 F |
| Rencontre avec le maroc , Claude Ariam Nouvelle édition, La Découverte/Maspéro. | 95 F |
| Notre ami le roi (Gilles Perrault)Ed. Folio actuel poche | 43 F |
| Les travail des enfants au Maroc : rapport de l'enquête réalisée par l' <i>Anti-Slavery Society</i> en 1975 et en 1977 sur l'exploitation des enfants dans les manufactures de tapis(1979) | 5 F |
| <i>Actualité</i> | |
| A l'ombre deLalla Chafia (Driss Kebab Bouissem) ed. l'Harmattan | 1 F |
| Etat de la répression au Maroc (Dépliant), l' exemplaire (remise à jour, mai 1993) les 10 exemplaires | 10 F |
| Les prisonniers marocains, fosses communes pour les vivants , H. Ben Malek (supplément au numéro 82-83 de Maroc-Répression) | 10 F |
| Les disparus au Maroc, 1982 (dossier présentant le processus de la disparition, les différentes catégories de disparus et des témoignages 1982) | 10 F |
| Maroc : le soleil s'arrête aux portes des prisons (édité par le Centre d'information Inter-peuples et le Comité de Grenoble) | 40 F |
| Hors du Maroc jobertien , Idrissi Kaitouni | 15 F |
| Dossier sur les prisonniers politiques islamistes | 10 F |
| Livre blanc sur les enfants Oufkir (cabinet B. Darteville et G. Kiejman) | 20 F |
| Babel : mars 90. Droits de l'homme, droits des peuples au Maghreb | 45 F |
| Babel n° 3-4 : jan 92. Droits des femmes au Maghreb (cedetim-unesco) | 80 F |
| Dans les entrailles de ma patrie, Rahal | 25 F |
| La faim pour la justice (résumé de la mission de Me Voguet et du Dr A. M. Raat) | 5 F |
| Maroc : torture, « disparitions », enprisonnement politique (Amnesty International, mars 1991) | 30 F |
| Rapport sur Tazmamart: reçu en mars 1991 et daté de 1989 | 15 F |
| Rapport d'investigation d'une mission médicale au Maroc, novembre 1991 | 15 F |
| Au royaume de l'injustice... (CLCRM-ASDHOM Limoges) | 15 F |
| Le livre blanc sur les droits de l'homme au Maroc | 78 F |
| Tazmamart : une prison de la mort au Maroc (Christine Daure-Serfaty) Ed. Stock | 98 F |
| A qui appartient le Maroc? (Moumen Diouri) Ed. L'Harmattan | 130 F |
| Le 21/10/92 à Jussieu (allocutions des intervenants) brochure 4p | 5 F |
| <i>Art et poésie</i> | |
| Affiche | 10 F |
| Autour d'Abdellatif Derkaoui (poèmes) | 5 F |
| Ils ont écrit ... Liberté. Droits de l'homme et regards d'enfants Ed. ATMF | 50 F |
| Poèmes, lettres, écrits de prison , Saïda Menebhi | 10 F |
| Disparue en janvier 1976, torturée, jugée au procès de Casablanca (janvier-février 77) Saïda est morte à 25 ans des suites d'une grève de la faim dans la prison civile de Casablanca. (1978, réédité en 1982). | |
| Sous le bâillon, le poème , A. Laabi, L'Harmattan | 85 F |
| La parole confisquée , textes, dessins, peintures de prisonniers politiques marocains | 72 F |
| Es-Srir , conte pour enfants, Jacqueline Maitte-Lobbe | 30 F |

Pour tout envoi, le prix du port sera facturé.Chèque à l'ordre de l'Association de soutien aux CLCRM

Les Comités de Lutte Contre la Répression au Maroc notent avec satisfaction cet élargissement de la prise de conscience internationale: lorsqu'ils avaient entamé leur action en 1972, à la demande de militants marocains, la nature profonde du régime d'Hassan II n'était pas aussi communément perçue qu'aujourd'hui.

Non seulement, les CLCRM dénoncent la répression au Maroc sous toutes ses formes et quelles qu'en soient les victimes, mais, en outre ils se font l'écho des multiples voix qui se lèvent en faveur de la lutte pour l'égalité des droits des femmes et des hommes, de la justice sociale...donc de la démocratie. Ils ne se prononcent pas sur les modalités de sa mise en oeuvre, question qui doit demeurer du ressort exclusif du peuple marocain.

Ils dénoncent la complicité de certains gouvernements occidentaux directement intéressés par le maintien de ce régime, en raison des innombrables services qu'il leur rend sur les plans économique, politique et stratégique.

Ils dénoncent aussi, les atteintes aux libertés fondamentales exercées avec la complicité d'autres polices, en Europe comme au Maroc, les activités des agents du régime marocain en Europe , et tout accord qui-comme ceux de Schengen-conduit à de telles pratiques.

Les CLCRM sont indépendants de toute organisation politique et de tout organisme public.

Sur la base de cette plate-forme, ils modulent leurs actions (information, dénonciation de la répression, envoi de missions, soutiens divers...), en fonction de leurs conditions locales et de leurs moyens.

Autonomes entre eux, les CLCRM se réunissent en coordination tous les six mois.

Cette plate-forme, rédigée en coordination des comités de lutte, engage dèsormais les comités et chacuns de leurs membres. Elle n'annule pas les deux textes fondamentaux de mars 1975 et d'octobre 1976. Elle les prolonge.

Paris, Avril 1993

*Comités de Lutte Contre la Répression au Maroc,
Belgique, Espagne, France, Pays-Bas, Suisse*

PLATE-FORME

Le Maroc est indépendant depuis 1956, mais son régime demeure asservi aux puissances occidentales. Il a érigé la répression occulte et ouverte en moyen de gouvernement : enlèvements, arrestations clandestines, tortures, disparitions, procès fréquents et préfabriqués, exécutions sommaires...

Après s'être abattue sur les noyaux de résistance au pouvoir colonial, cette répression frappe arbitrairement les individus et toutes les formes collectives de contestation (partis, syndicats, organisations humanitaires, étudiants, paysans, mouvements islamistes, militaires...) ainsi que les manifestations qui témoignent du mécontentement populaire contre la paupérisation (particulièrement en 1958, 1965, 1984, 1990...).

Pour tenter de camoufler cette terrible réalité, le régime de Hassan II se pare régulièrement des apparences de la démocratie : une constitution (mais octroyée, et suspendue selon "le bon plaisir" de sa majesté), un parlement et des partis (mais aux ordres), une presse (mais soumise à autorisation, puis à censure).

En dépit de cette entreprise de mystification, dénonciations et condamnations s'accumulent avec toujours plus d'éclat et de précision : rapports d'Amnesty International, rapports des missions juridiques et médicales, résolutions du Parlement Européen, auditions devant les Nations unies (comité des droits de l'homme, sous commission des droits de l'homme), publications multiples sur la nature du régime et ses formes de répression...

.../...

Comité de Lutte contre la Répression au Maroc (Paris) / 14 rue de Nanteuil 75015 Paris

Métro : Convention ou Plaisance - Autobus : 48, 62, 89

Téléphone: (répondeur permanent) (33) (1) 45 32 01 89

Télécopie : (33) (1) 45 31 64 37 les jours ouvrables. Autrement : (33) (1) 30 92 13 48

LES DETENUS POLITIQUES

Officiellement :

Il n'y a ni délit d'opinion, ni prisonnier politique puisque, selon le droit et selon la constitution, le Maroc est une monarchie démocratique où toutes les libertés s'expriment.

Dans la réalité il y a :

- 14 condamnés à mort, dont 11 pour leurs opinions islamistes.
- 817 détenus politiques : 36 condamnés à perpétuité dont Ahmed Khiari (condamné à mort en 1972 et récemment gracié), 6 condamnés à 30 ans de prison, 64 à 20 ans de prison...

Tous ont passé des semaines, des mois ou des années dans les centres clandestins de la police. Tous ont été torturés.

Chaque ville du Maroc possède sa prison, dans laquelle peuvent se trouver des détenus politiques. Les condamnés à mort se trouvent avec les droits communs. Le déroulement illégal et arbitraire des procès a été dénoncé dans tous les rapports de juristes internationaux présents comme observateurs.

LES MORTS

Des milliers de morts dans la répression des soulèvements populaires : dans le Rif, en 1959; à Casablanca, le 23 mars 1965.

à Casablanca le 20 et le 21 juin 1981 : parmi les victimes, plusieurs centaines d'enfants.

à Al Hoceima, Nador, Tétouan, en janvier 1984.

à Fès, dans l'Université, en janvier 1988.

à Fès, le 14 décembre 1990.

Des assassinats politiques :

Medhi Ben Barka, le 29 octobre 1965

Omar Ben Jelloun, le 18 décembre 1975...

Des morts sous la torture:

Abdellatif Zeroual, le 14 novembre 1974

Mohamed Grina, le 24 avril 1979

Amine Tahani, le 6 novembre 1985...

Des morts en prison et dans des lieux secrets de détention, faute de soins ou à la suite de grèves de la faim :

Mohamed El Abdi, en 1973; Saïda Menehbi, en 1977; Brahim Zaïdi, en 1978; Abdelhakim Meskini, puis Mustapha Belouari et Moulay Boubaker Douraidi, en 1984; Abdelhak Chbada, en 1989.

30 militaires condamnés après les coups d'état de Skhirat (1971) et de Kénitra (1972).

Et tous ceux qu'on ne connaît pas...

50 condamnés à mort exécutés pour raisons politiques, les 7 derniers en août 1974.

LES DISPARUS

1000 personnes au moins sont portées disparues.

Plusieurs dizaines de militants politiques et syndicaux, certains arrêtés à l'étranger (Hocine El Manouzi, à Tunis, en 1972), les autres au Maroc.

plus de 800 civils sahraouis, enlevés dans le sud du Maroc depuis 1976, déportés en partie dans le bagne de Kalaât M'Gouna. Certains ont été libérés en juin, puis en août 1991.

Des 61 militaires, condamnés en 1972 et 1973, après les coups d'état, à des peines parfois légères, déportés en août 1973 à Tazmamart, 28 ont été libérés. 30 seraient morts. Les trois derniers (Mohamed Ababou, Ahmed Chellat, Ahmed Mzirek) seraient à Ribat El Khyr (ex école militaire d'Ahermoumou), avec d'autres "disparus", dont Hocine El Manouzi et Abdelak Rouissi.

Existent d'autres centres clandestins de détention, dont 11 à Rabat, sans qu'on sache combien de "disparus" tentent d'y survivre.

LES COMITES DE LUTTE CONTRE LA REPRESSION AU MAROC

Créés en 1972, à la demande de militants marocains, ils existent en Belgique, en Espagne, en France, aux Pays Bas, en Suisse, avec des correspondants en Allemagne, en Italie, au Royaume Uni, aux USA... en relation avec les organisations des droits de l'homme au Maroc : A.M.D.H (correspondant de la Fédération Internationale des Droits de l'Homme); L.M.D.D.H ; O.M.D.H (affiliée à la FIDH).

Avec les associations marocaines des droits de l'homme en Europe (A.P.A.D.M; A.S.D.H.O.M), les comités agissent auprès de la CEE qui a voté à Strasbourg, depuis 1987, douze résolutions condamnant les violations des droits de l'homme au Maroc; auprès de l'ONU, soutenus par toutes les ONG consacrées aux droits de l'homme.

Les comités sont adhérents au réseau de l'Organisation Mondiale Contre la Torture (O.M.C.T/SOS Torture) dont le siège est à Genève.

Leur rôle :

- informer sur la répression,
- soutenir matériellement les victimes,
- assurer leur défense par l'envoi de missions juridiques et médicales (la dernière pour les "disparus" libérés ou encore détenus, effectuée par "Médecins du monde" en janvier 1992),
- populariser les luttes du peuple marocain contre la répression et pour l'obtention des libertés fondamentales.

Toute information sur la répression est reproduite sur répondeur (33.1.45 32 01 89), transmise à la presse, reprise dans le bulletin bimestriel, *Maroc-Répression* (14, rue Nanteuil. 75015 Paris. 6 numéros : 150 Frs (France). 170 Frs (Etranger). 90 Frs (Etudiant, Chômeur). Soutien à partir de 300 Frs)

Autres publications des comités :

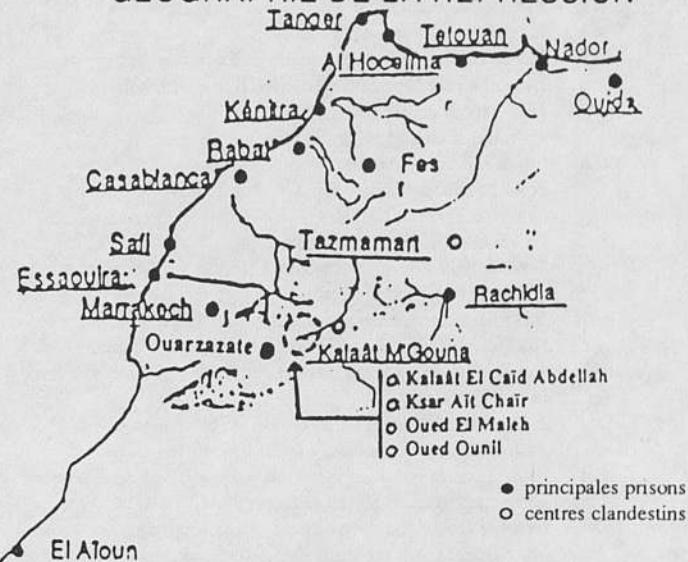
- > *Etat de la répression au Maroc* : dépliant mis à jour régulièrement.
- > *Écrits de prison*, de Saïda Menehbi.
- > *France-Maroc : continuité ou changement?*
- > *Casablanca, soulèvement populaire, juin 1981.*
- > *Dossier sur les prisonniers politiques islamistes.*
- > *Les prisonniers marocains, fosses communes pour les vivants.*
- > *Rapport sur Tazmamart* : reçu en mars 1991 et daté de 1989.

Vous pouvez :

- _ soutenir les victimes de la répression (Philippe Guibard, CCP La Source 35 211 58 L)
- _ soutenir le fonctionnement des comités (Association de soutien aux CLCRM, CCP Paris 13 840 27 H)

LE MAROC DE LA REPRESSION

GEOGRAPHIE DE LA REPRESSION



El Aïoun

- 27,5 millions d'habitants

dont 48% en milieu urbain

50,5 % d'analphabètes

PIB par habitant : 1045 \$ (en France : 20 680 \$)

Pourcentage de médecins: 0,21 % (en France 2,6%)

Des liens étroits avec la France

L'époque coloniale : protectorat de 1912 à 1956

Depuis l'indépendance :

- Des accords techniques, culturels, d'Etat à Etat.
- Des accords militaires qui assurent la "coopération" d'officiers français sous uniforme marocain.
- Des contrats économiques considérables avec les entreprises privées.

- 516 400 Marocains émigrés en France (chiffre de 1988).

Depuis 1982, des accords ouvrent des bases militaires aux USA en cas de conflit au moyen-orient.

Juin 1993

MAROC : LA REPRESSEION QUOTIDIENNE

1956: Indépendance formelle

1959: soulèvement du Rif et répression militaire

1960: octobre. Premier procès contre l'Union Nationale des Forces Populaires (UNFP)

1961: procès contre l'UNFP

1963: arrestations contre l'UNFP.

1964: Mars. Procès contre l'UNFP.

1965: 23 mars. Soulèvement populaire de Casablanca

29 octobre. Enlèvement de Medhi Ben Barka à Paris

1971: Juin. Procès contre l'UNFP.

10 juillet. Coup d'Etat de Skhirat. Exécutions

1972: Février. Interdiction de la revue "Souffles"

Procès des accusés du coup d'Etat de Skhirat.

2e procès contre l'UNFP.

16 août. Coup d'Etat de Kénitra.

Septembre. La femme du général Oufkir, ses 6 enfants et une cousine "disparaissent".

Novembre. Procès des accusés du coup d'Etat de Kénitra.

Hocine El Manouzi, syndicaliste, "disparaît" à Tunis.

1973: Janvier. Interdiction de l'Union Nationale des Etudiants du Maroc (UNEM).

3 mars. Soulèvement de Kénitra et de Goulmina,

Août. Premier procès contre les marxistes-léninistes.

Des militaires condamnés pour les coups d'Etat disparaissent à Tazmamart entre Midlet et Rachidia.

1974: Octobre-novembre. Nouvelle vague de répression contre le mouvement marxiste-léniniste.

1975: 18 décembre. Assassinat d'Omar Ben Jelloun, responsable de l'Union Socialiste des Forces Populaires (USFP).

1976: Janvier. Plusieurs centaines de civils, originaires du Sahara Occidental, "disparaissent" à Kalaât M'Gouna (entre Ouarzazate et Rachidia).

Procès de l'UNEM, et du Syndicat National Lycéen (SNL).

1977: 3 janvier-15 février. 2e Procès contre les marxistes-léninistes à Casablanca.

1978: Répression massive contre la Confédération Démocratique du Travail (CDT)

1980: Procès des détenus de la prison de Meknès

1981: 20 et 21 juin. Soulèvement populaire à Casablanca.

Procès de manifestants, de militants et responsables CDT et USFP.

Septembre. Procès des dirigeants de l'USFP.

1982: Manifestations étudiantes à Berkane et Oujda.

Lourde répression.

1983: Condamnations de militants "radicaux" de l'USFP et de membres de l'Association Marocaine des Droits de l'Homme (AMDH).

1984: Janvier. Manifestations populaires contre la hausse des prix à Al Hoceima, Marrakech, Nador, Tétouan.

Des centaines de morts, des milliers d'arrestations.

Discours méprisant du Roi. Lourdes condamnations.

Eté. Grèves de la faim dans les prisons. Procès de 72 islamistes.

5 condamnés à mort, et 21 à perpétuité.

Juillet-août. Mort de 3 grévistes de la faim à Marrakech.

1985: Août. 6 grévistes de la faim sont hospitalisés sous sonde gastrique à l'hôpital Averroès de Casablanca.

Février. Procès des personnes détenues depuis octobre et novembre 1985 : groupe des "26" et des "15" : condamnations allant jusqu'à 20 ans de prison.

1987: 19 avril. Evasion manquée de 4 des "enfants Oufkir".

La famille, libérée en mars 1991, ne peut quitter le Maroc

1988: 19 janvier. Plusieurs morts par balle dans l'Université de Fès, au cours de manifestations pro-palestiniennes.

24 janvier. Un des grévistes de la faim isolés depuis l'été 1985, est libéré en fin de peine.

Eté. "Racket d'Etat" pour la mosquée de Casablanca.

1989: Janvier-mars. Deux autres grévistes de la faim sont libérés en fin de peine.

mai. 50 prisonniers politiques sont graciés.

juin. 200 militaires, prisonniers des Saharaouis, remis à la Croix-Rouge, sont interdits de retour.

Boycott des examens universitaires. Répression et arrestations.

19 août. Mort de Abdelhak CHBADA, qui avait entamé le 17 juin une grève de la faim avec trois de ses camarades.

Septembre. Grève de la faim dans plusieurs prisons.

17 décembre. Heure de (contre) vérités du Roi sur la chaîne française de télévision A2.

1990: Janvier-février. Violences policières dans les universités.

20 février. Amnesty International est reçue par le Roi.

28 février. Fin de la grève de la faim pour 4 détenus hospitalisés à Averroès et Avicenne. transfert à Kénitra.

Mars. Une équipe d'A.I est expulsée du Maroc.

17 mars. Mort de Saadia Douraidi, mère de deux grévistes de la faim dont l'un mourut en août 1984.

8 mai. Le Roi crée le Conseil Consultatif des Droits de l'Homme.

Juin. "Le temps des droits de l'homme au Maroc" (AMF, APADM, ASDHOM, ATMF, CLCRM, Ligue française des droits de l'homme, UNEM), riposte à l'initiative gouvernementale franco-marocaine, "le temps du Maroc", qui sera annulé en octobre.

14 décembre. Grève générale appelée par la CDT et l'UGTM. Emeutes, à Fès notamment. Des dizaines de morts. 2000 procès, pendant plus de 4 mois. Des condamnations jusqu'à 20 ans de prison.

1991: Janvier-février. Manifestations au Maroc, contre la guerre du Golfe; répression : des centaines d'arrestations; la torture, deux morts au moins.

Février. 2250 militaires marocains "passent" en Algérie, sans qu'on sache rien de leur sort.

18 avril. Un étudiant en médecine, abdeljahid Fakkouch, est tué par la police.

Juin. Libération de 27 Saharaouis "disparus".

16 juillet. Expulsion annulée, de France au Gabon, du réfugié politique Moumen Diouri.

Août-septembre. Libération de 41 prisonniers politiques, dont Abraham Serfaty, expulsé vers la France.

Septembre-octobre. Rumeurs de destruction du camp de Tazmamart; 26 des 61 militaires "disparus" depuis 1973 sont libérés.

1992: 3 janvier. Trois français, les frères Bourekat, "disparus" le 8 juillet 1973, depuis 10 ans à Tazmamart, sont "graciés", et rentrent en France.

Janvier. Plusieurs verdicts, parfois très sévères, contre des étudiants progressistes à Fès et à Oujda.

17 avril. Noubir Amaoui, secrétaire général de la CDT, membre du bureau politique de l'USFP, est condamné à deux ans de prison (confirmés en appel) pour avoir diffamé le gouvernement.

Des journaux inquiétés ou suspendus.

17 septembre. Mohamed Raiss, militaire, transféré de Tazmamart à Kénitra en octobre 1991, est libéré.

Novembre. Ghani Achour, militaire, transféré de Tazmamart à Kénitra en octobre 1991, est libéré dans un état de santé alarmant.

23 décembre. Ahmed Belaïchi (AMDH) est condamné à trois ans de prison pour "Violation des codes de la presse".

1993: Janvier. Etudiants jugés pour "atteinte à l'ordre public".

Février. Nouvelles grèves de la faim dans les prisons.

25 février. Assassinat de Mohamed Aït-Eljid, militant de l'AMDH et de l'UNEM par des étudiants se réclamant de l'Islam

19 mai. Zoulikha Lakhdari, membre du conseil d'administration de l'AMDH, épouse du prisonnier d'opinion Saïd Tbel, est acquittée après avoir été arrêtée pour avoir dénoncé les conditions de vie des prisonniers d'opinion.

Les immigrés clandestins meurent de plus en plus nombreux en passant par le détroit de Gibraltar.